AUCAME

Rapport d'Activité 2010

Avril 2011

SOMMAIRE

1 L'AUCAME : OUTIL D'INGÉNIERIE TERRITORIALE 5

1.1 Caen Métropole, territoire de référence..... 7
1.2 Les organes dirigeants de l'association 9
1.3 L'organisation et le fonctionnement de l'Agence en 2010 13

2 PARTICIPER A L'ÉLABORATION DES GRANDS DOSSIERS STRATÉGIQUES 15

2.1 La participation à l'élaboration du SCoT Caen-Métropole 17
2.2 La participation a l'élaboration du P.L.H. de Caen la mer..... 22
2.3 La participation à la révision du PDU de VIACITÉS 23

3 OBSERVER ET CONNAITRE LE TERRITOIRE 27

3.1 Les observatoires permanents 29
3.2 La finalisation du Mode d'Occupation des Sols 2009 30
3.3 La participation de l'Agence à L'Enquête Ménages Déplacements 30
3.4 La finalisation du répertoire des formes urbaines sur le territoire de Caen-Métropole 31

4 LES DÉMARCHE LOCALES 33

4.1 La poursuite de l'étude « Pour un aménagement d'ensemble du littoral de Caen-Métropole ». 35
4.1 L'engagement d'une étude d'aménagement sur le quadrant sud-est de la métropole caennaise 36
4.2 Le suivi-évaluation du PLH de la CdC « Les Rives de l'Odon »..... 39
4.3 La mise en place d'un outil pérenne de comparaison de Caen avec un panel de grandes villes françaises. 39
4.4 Contribution aux travaux lies à la reconversion du quartier Koenig 41

5 REPRÉSENTER LE TERRITOIRE A L'ÉCHELLE NATIONALE 43

5.1 La participation a la réflexion sur l'axe Paris Seine Normandie 45
5.2 La participation à la définition des fonctionnalités d'une nouvelle ligne ferroviaire Paris Normandie 49
5.3 La contribution aux travaux de la conférence des exécutifs de Basse-Normandie sur l'axe Paris Seine Normandie 50
5.4 La participation au réseau FNAU 51

6 DIFFUSER LA CONNAISSANCE 53

6.1 10 fascicules « Qu'en savons-nous ? » publiés en 2010 55
6.2 La mise à disposition de données aux membres de l'Agence ou à des tiers mandatés par les membres 55

7 RÉPONDRE AUX ATTENTES MULTIPLES DES MEMBRES 57

7.1 Une mission d'assistance technique permanente aux membres 59
7.2 Les partenariats et réflexions collectives.....59

8 ANNEXES 61

8.1 Les colloques/séminaires/ateliers et formations auxquels l'AUCAME a assisté ou contribué en 2010.....63
8.2 Liste des travaux produits par l'AUCAME en 2010 dans le cadre de l'élaboration du SCoT Caen-Métropole 64
8.3 Calendrier des réunions conduites en 2010 dans le cadre de l'élaboration du SCoT Caen-Métropole.....65
8.4 Calendrier des réunions auxquelles l'AUCAME a participé en 2010 dans le cadre de l'élaboration du PLH de Caen la mer.....66

L’AUCAME : OUTIL D’INGÉNIERIE TERRITORIALE

L'intercommunalité dans Caen-Métropole au 1er janvier 2011

Sources : www.banatic.interieur.gouv.fr
réalisation : © AUCAME 2011

CAEN MÉTROPOLE, TERRITOIRE DE RÉFÉRENCE POUR L'AGENCE

Le territoire de Caen-Métropole transcende les découpages administratifs traditionnels. Il s'appuie sur les intercommunalités.

cf. carte ci-contre

Les élus s'y sont dotés d'outils d'études et de projets :

- Le Syndicat Mixte Caen-Métropole, structure politique chargée de la planification et de la prospective et également compétent pour le « Pays », officiellement créé le 17 juillet 2006, structure d'animation et de coordination de projets.
- L'Agence d'études d'Urbanisme, outil d'ingénierie territoriale.

Le Syndicat Mixte ***Caen-Métropole*** a été créé par arrêté préfectoral en date du 23 juin 2004. Il est l'héritier de l'ancien ***Syndicat Intercommunal d'Aménagement et d'Urbanisme de l'Agglomération Caennaise***, créé en 1987 afin de définir les grandes orientations en matière de développement économique et d'aménagement de l'Agglomération caennaise et plus particulièrement de procéder à la révision du SDAU de 1976.

Par arrêté préfectoral en date du 17 juillet 2006, a été créé le « Pays de Caen ». Par délibérations concordantes des collectivités membres du Syndicat Mixte Caen-Métropole, ce dernier s'est vu confié la compétence « Pays » au 1er janvier 2007.

Au 1er janvier 2011, sont inclus dans le périmètre du Syndicat Mixte Caen-Métropole, une Communauté d'Agglomération, 10 Communautés de Communes et 3 communes encore non membres d'une intercommunalité.

Il compte aujourd'hui **143 communes représentant plus de 333 800 habitants**, soit environ la moitié de la population du département du Calvados.

L'Agence d'études d'Urbanisme de Caen-Métropole s'appuie largement sur ce territoire puisque **le Syndicat Mixte Caen-Métropole a adhéré en propre à l'Agence** et que la quasi-totalité de ses membres l'a intégrée depuis la création de l'Agence en septembre 2005, à savoir :

- La Communauté d'Agglomération Caen la Mer, 29 communes 217 414 habitants ;
- Les 9 Communautés de Communes suivantes :

CABALOR	9 communes	9 347 habitants
Cœur de Nacre	11 communes	18 228 habitants
Entre Bois et Marais	9 communes	6 444 habitants
Entre Thue et Mue	13 communes	11 935 habitants
Evrecy-Orne-Odon	19 communes	14 214 habitants
Plaine Sud de Caen	8 communes	6 778 habitants
Rives de l'Odon	3 communes	6 084 habitants
Val es Dunes	17 communes	13 645 habitants

- La communauté de commune du Cingal, 17 communes et 9211 habitants, a adhéré à l'agence le 1er janvier 2010

Les 3 communes suivantes, non intégrée à un EPCI, sont adhérentes à tire individuel :

- Colleville-Montgomery 2 234 habitants ;
- Ouistreham 9 248 habitants ;
- Saint-André-sur-Orne 1 892 habitants ;

La communauté du Val d'Orne, créée le 1er janvier 2011 et composée de 5 communes n'a pas encore adhéré mais les 3 communes suivantes sont adhérentes à titre individuel :

- Saint-Martin-de-Fontenay 2 188 habitants ;
- May-sur-Orne 1 889 habitants ;
- Clinchamps-sur-Orne 1 011 habitants ;

Ainsi, sur les 143 communes couvertes par le Syndicat Mixte Caen-Métropole, 141 sont adhérentes à l'Agence soit directement, soit via l'EPCI auquel elles appartiennent.

L'AUCAME :
OUTIL D'INGÉNIERIE TERRITORIALE

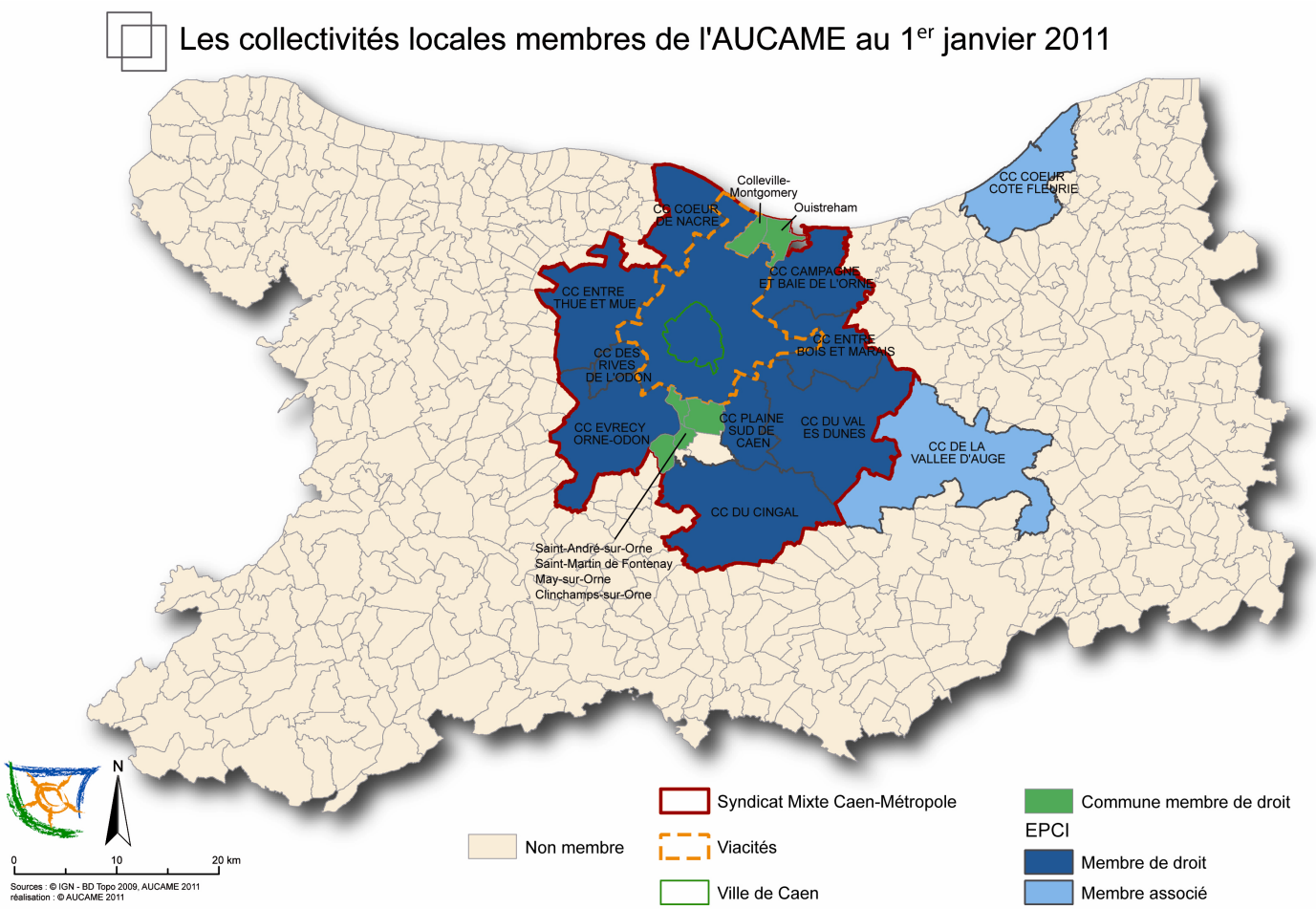

Par ailleurs, sont également membres de droit de l'Agence d'études d'Urbanisme :

- **l'État**, qui a accompagné la démarche de création, y est représenté par le Préfet et les représentants de neuf services déconcentrés.
- La **Région Basse-Normandie**,
- La **Chambre de Commerce et d'Industrie de Caen**,
- La **Chambre d'Agriculture du Calvados**,
- La **Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Calvados**,
- Le syndicat mixte de transports en commun de l'Agglomération Caennaise, **Viacités** *(dont le périmètre correspond à celui de la Communauté d'Agglomération),*
- La **Ville de Caen**,
- **L'Université de Caen**,
- **L'Établissement Public Foncier de Normandie**.

Sont également membres associés depuis 2009

- La Communauté de Communes « Cœur Côte Fleurie » ;
- La Communauté de Communes « Vallée d'Auge ».

LES ORGANES DIRIGEANTS DE L'ASSOCIATION

En vertu des décisions de l'Assemblée Générale Constitutive et des statuts approuvés de l'Agence d'études d'Urbanisme de Caen-Métropole, l'Association est constituée de la manière suivante :

État représenté par les services suivants : 10 délégués

- Préfecture ;
- Direction Départementale de l'Équipement et de l'Agriculture (DDEA) ;
- Direction Départementale de l'Équipement et de l'Agriculture (DDEA) ;
- Secrétariat Général aux Affaires Régionales (SGAR) ;
- Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales (DDASS) ;
- Direction Régionale de l'Industrie de la Recherche et de l'Environnement (DIREN) ;
- Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) ;
- Direction Départementale du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle (DDTEFP) ;
- Rectorat de l'Académie ;
- Direction Régionale de l'Industrie et de la Recherche (DRIRE).

Région Basse-Normandie : 2 délégués

Syndicat Mixte « Caen-Métropole » : 4 délégués

Communauté d'Agglomération « Caen la Mer » : 16 délégués

Communauté de Communes : 2 délégués chacune, soit 18 délégués

- « CABALOR. »
- « Cœur de Nacre »
- « Entre Bois et Marais »
- « Val es Dunes »
- « Plaine Sud de Caen »
- « Rive de l'Odon »
- « Evrecy-Orne-Odon »
- « Entre Thue et Mue »
- « Cingal »

Communes hors EPCI :

- Au Nord : Ouistreham et Colleville-Montgomery : 2 délégués
- Au Sud : Clinchamps-sur-Orne, May-sur-Orne, Saint André-sur-Orne, Saint Martin-de-Fontenay : 4 délégués

Chambre de Commerce et d'Industrie de Caen : 1 délégué

Chambre de Métier et de l'Artisanat : 1 délégué

Chambre d'Agriculture : 1 délégué
Ville de Caen : 2 délégués
Viacités : 2 délégués
Université de Caen : 1 délégué
Établissement Public Foncier de Normandie : 1 délégué
Communauté de Communes « Cœur Côte Fleurie » : 1 délégué
Communauté de Communes « Vallée d'Auge » : 1 délégué

L'AUCAME : OUTIL D'INGÉNIERIE TERRITORIALE

A la fin de l'année 2010, l'association « Agence d'études d'Urbanisme de Caen-Métropole » est administrée par un Bureau de 7 membres, un Conseil d'Administration de 31 membres représentant 28 voix et une Assemblée Générale réunissant l'ensemble des membres de l'Association, soit 67 membres.

Le Bureau est composé de la manière suivante :

- **Président : Monsieur Colin SUEUR**, représentant la Communauté d'Agglomération « Caen la Mer »,
- **Premier Vice-Président : M. Dominique VINOT-BATTISTONI**, représentant La Communauté d'Agglomération « Caen la mer »,
- **Second Vice-Président : Monsieur André LEDRAN**, représentant les communes hors EPCI Nord,
- **Trésorier : Madame Dominique LEFRANCOIS**, représentant la Communauté de Communes « Entre Bois et Marais »,
- **Secrétaire : Monsieur Roger ENTFELLNER**, représentant la Communauté de Communes « Evrecy – Orne – Odon »
- **Trésorier-Adjoint : Madame Cécile DOSSOU**, représentant la Ville de Caen,
- **Secrétaire-Adjoint : Monsieur Xavier PICHON,** représentant le Syndicat Mixte Caen-Métropole.

Composition du Conseil d'Administration

MEMBRE AUCAME	*NOM*
ÉTAT	Préfet ou représentant
	DDTM ou représentant
RÉGION	Monsieur DESCHAMPS
"CAEN-MÉTROPOLE"	Monsieur DURON
	Monsieur PICHON
C.A. "CAEN LA MER"	Madame MIALON-BURGAT
	Monsieur CHAPELIÈRE
	Monsieur LE COUTOUR
	Monsieur LE QUERLER
	Monsieur LELANDAIS
	Monsieur LEPAREUR
	Monsieur SUEUR
	Monsieur VEVE
	Monsieur VINOT-BATTISTONI
CDC "Entre Thue et Mue"	Madame TURBATTE
CDC "Evrecy-Orne-Odon"	Monsieur ENTFELLNER
CDC "Entre Bois et Marais"	Madame LEFRANCOIS
CDC "Plaine Sud"	Monsieur LOUESDON
CDC « CABALOR »	Madame GIROUD-VIEL
CDC "Cœur de Nacre"	Monsieur CLARENCE
CDC "Val Es Dunes"	Madame DE GIBON
CDC "Les Rives de l'Odon"	Monsieur TOSTAIN
VILLE DE CAEN	Madame DOSSOU
Communes Hors EPCI Nord &Sud *(1 Voix)*	Monsieur LEDRAN
	Monsieur PICARD
VIACITÉS	Monsieur L'ORPHELIN
UNIVERSITÉ	Madame TRAVERT
EPFN	Monsieur BOLOTTE
Organismes Consulaires *(1 Voix)*	Monsieur DELAUNAY
	Monsieur LEGRAND
	Monsieur GUILBERT

Composition de l'Assemblée Générale

MEMBRES		REPRÉSENTANTS
ÉTAT	PRÉFECTURE	M. le Préfet
	DDTM (ex DDEA)	M. Le Directeur
	DDTM (ex DDEA)	M. Le Directeur-Adjoint
	DDPP (ex DDASS)	M. Le Directeur
	DIRRECTE (ex-DDTEFP)	M. Le Directeur
	DREAL (ex DRIRE)	M. le Directeur
	DREAL (ex DIREN)	M. l'adjoint au Directeur
	SPAT (ex SDAP)	M. Le Directeur
	RECTORAT	Mme le Recteur
	SGAR	M. le Secrétaire Général
Conseil Régional		Jean Karl DESCHAMPS
		Arnaud FONTAINE
Syndicat Mixte "Caen-Métropole"		Philippe DURON
		Corinne FÉRET
		Xavier PICHON
		Alain YAOUANC
Communauté d'Agglomération Caen la mer		Hélène MIALON-BURGAT
		Christelle VAUQUELIN
		Jacques BOULLAND
		Jacques CHAPELIÈRE
		Jean-Paul DAUNOU
		Denis DESNYDER
		Gérard DUMAINE
		Xavier LE COUTOUR
		Jean-François LE QUERLER
		Jacques LELANDAIS
		Alain LEPAREUR
		Joël PIZY
		Pascal SERARD
		Colin SUEUR
		Éric VEVE
		Dominique VINOT-BATTISTONI
Communauté de Communes "CABALOR."		Joëlle GIROUD-VIEL
		Patrick GOUPIL
Communauté de Communes "Entre Bois et Marais"		Dominique LEFRANCOIS
		Jean-Yves LORIN
Communauté de Communes "Entre Thue et Mue"		Béatrice TURBATTE
		Christian FLEURY
Communauté de Communes "Evrecy-Orne-Odon"		Roger ENTFELLNER
		Philippe BOUCHARD
Communauté de Communes "Plaine Sud de Caen"		Olivier DERU
		Gaël LOUESDON
Communauté de Communes "Les Rives de l'Odon"		Hubert OGIER
		Jean Pierre TOSTAIN
Communauté de Communes "Val es Dunes"		Sophie de GIBON
		Marc LELAIT
Communauté de Communes "Cœur de Nacre"		Daniel CLARENCE
		Georges HAMELIN
Communes Hors EPCI Nord	Ouistreham	André LEDRAN
	Colleville-Montgomery	Robert BONNET
Communes Hors EPCI Sud	Clinchamps-sur-Orne	Hubert PICARD
	May-sur-Orne	Martial DESFLACHES
	Saint André-sur-Orne	Christian DELBRUEL
	Saint Martin-de-Fontenay	Catherine PARRET
Ville de Caen		Cécile DOSSOU
		Francis JOLY
Viacités		Pascale CAUCHY
		Rudy L'ORPHELIN
EPFN		Lucien BOLOTTE
Communauté de Communes "Cœur Côte Fleurie"		Philippe AUGIER
Communauté de Communes "Vallée d'Auge"		François AUBEY
Université		Josette TRAVERT
Chambre de Métiers et de L'Artisanat		Jean François GUILBERT
Chambre de Commerce et d'Industrie		Gérard DELAUNAY
Chambre d'Agriculture		Michel LEGRAND

Organigramme au 1er janvier 2011

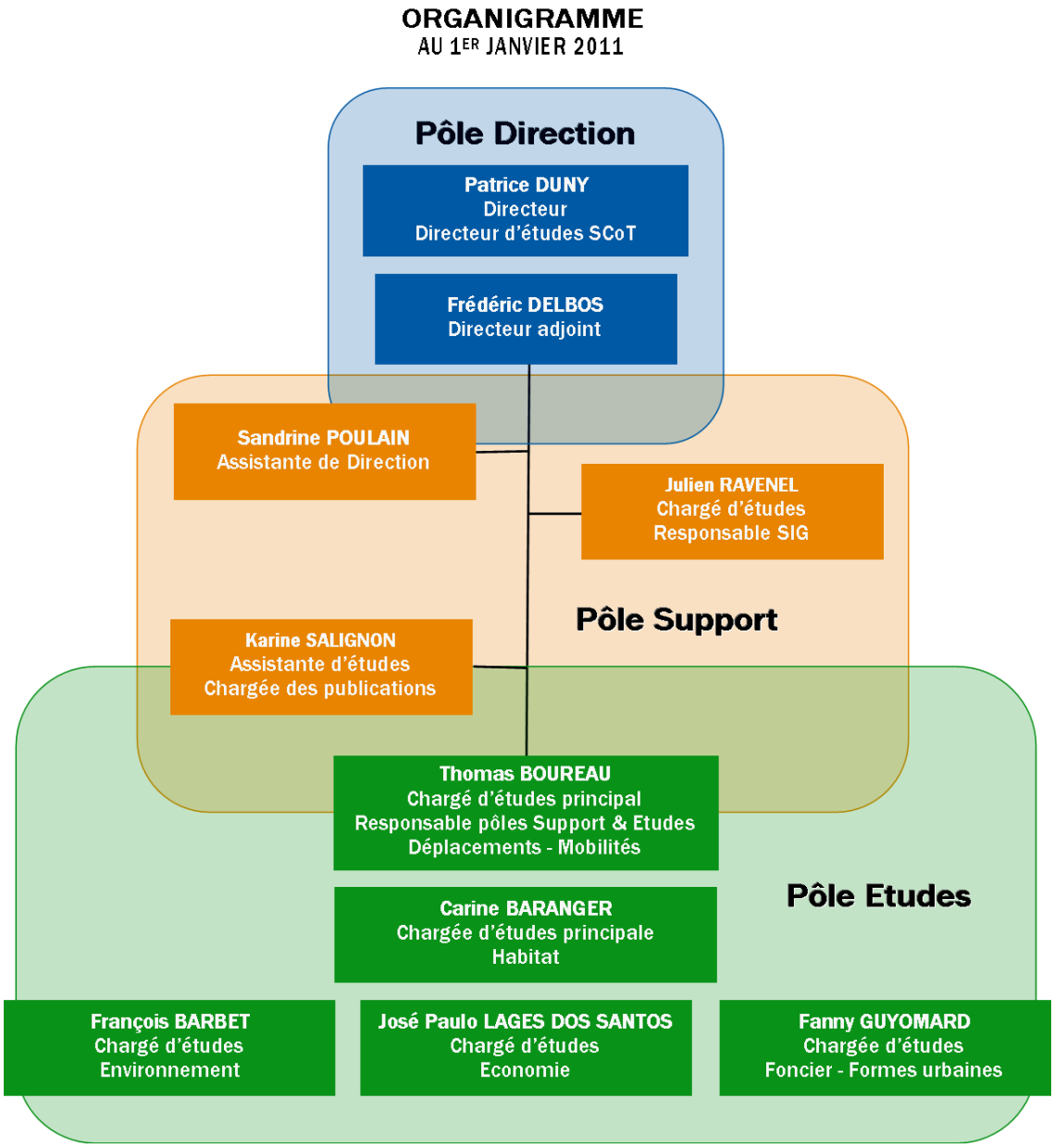

L'ORGANISATION ET LE FONCTIONNEMENT DE L'AGENCE EN 2010

Une vie associative régulière

Les différents organes de l'association sont régulièrement convoqués par le Président avec indication de l'ordre du jour et toutes les réunions donnent lieu à un compte rendu écrit, validé ou corrigé lors de la réunion suivante de l'instance concernée.

Le Bureau de l'AUCAME s'est réuni aux dates suivantes :

- 12 mai 2010, dans les locaux de l'Agence,
- 21 septembre 2010, dans les locaux de l'Agence.

Le Conseil d'Administration s'est réuni aux dates suivantes :

- 25 mai 2010, en Mairie de Colombelles,
- 14 octobre 2010, en Mairie de Colombelles.

L'Assemblée Générale s'est réunie à la date suivante :

- 22 juin 2010, au foyer rural de Moult,
- 17 novembre 2010, à la salle polyvalente de Biéville-Beuville.

Le fonctionnement de l'équipe technique

L'équipe technique de l'Agence a fonctionné au cours de l'année 2010 conformément aux modalités d'organisation mises en place à partir du deuxième semestre 2008. Ce nouveau mode de fonctionnement plus rationnel favorise le travail en équipe. De ce fait, en permettant la mobilisation de la totalité de l'équipe par projet, l'Agence y a gagné en réactivité, en efficacité et en motivation des agents.

Ce mode de fonctionnement a notamment permis de finaliser en 2010 les deux dossiers principaux traités par l'Agence : le SCoT Caen-Métropole et l'élaboration du nouveau Programme Local de l'Habitat de la Communauté d'Agglomération Caen la mer, qui ont tout deux été arrêté en fin d'année.

Concernant le **personnel**, deux éléments sont à signaler :

- Le départ en retraite, le 31 août 2010, d'Odile Auffray, assistante de direction, de l'agence, remplacée par Sandrine Poulain, qui a intégré l'agence dès le 14 juin pour une période de transition.

- La fin, le 30 septembre 2010, du contrat à durée déterminée (deux fois six mois) et à temps partiel (12h/semaine) de Laurent Ledanois, embauché pour faire face au surcroît de travail occasionné par la publication des données issues du recensement rénové de population à compter de l'été 2009. Laurent Ledanois a, depuis le 1er décembre, intégré l'agence d'urbanisme de l'Audomarois (Saint-Omer).

Participer à l'élaboration des grands dossiers stratégiques

LA PARTICIPATION À L'ÉLABORATION DU SCOT CAEN-MÉTROPOLE

Préambule.

Par délibération en date du 25 octobre 2006, le Comité Syndical du Syndicat Mixte Caen-Métropole a choisi de confier la maîtrise d'œuvre de son Schéma de Cohérence Territoriale à l'Agence d'études d'Urbanisme de Caen-Métropole.

Une méthode d'élaboration du SCoT Caen-Métropole a été établie courant 2006 conjointement par l'AUCAME et par les services du Syndicat Mixte Caen-Métropole, Maître d'Ouvrage du Schéma.

Cette méthode a été validée à l'unanimité par délibération du Comité Syndical du Syndicat Mixte Caen-Métropole lors de sa réunion du 25 octobre 2006.

Dès validation de la méthode d'élaboration du SCoT par les instances du Syndicat Mixte Caen-Métropole, un budget prévisionnel des travaux de l'AUCAME dans le cadre de l'élaboration du SCoT Caen-Métropole a été établi conjointement par les services du Syndicat et de l'Agence (cf. Annexes)

Ce budget prévisionnel a servi de base au dossier de demande de subvention pour l'étude du SCoT auprès de l'État établi par les services du Syndicat Mixte Caen-Métropole et adressé à Monsieur le Directeur Départemental Délégué du Calvados par courrier en date du 7 novembre 2006.

Par courrier en date du 8 décembre 2006, la DDE du Calvados adressait à Madame le Président du Syndicat Mixte Caen-Métropole la convention portant attribution de la subvention destinée à participer au financement pour l'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale.

L'article 6 de cette convention stipule que « *la subvention sera versée par acompte successifs au prorata de l'avancement des études, sur production par le bénéficiaire d'un état récapitulatif détaillé et certifié exact des dépenses engagées* ».

Tel est l'objet du présent rapport dès lors que s'achève la phase dite « préparation du document d'orientations générales » de l'élaboration du SCoT Caen-Métropole. Il a ainsi pour but de justifier la certification exacte par Monsieur le Président de l'Agence d'études d'Urbanisme de Caen-Métropole que les dépenses prévues ont effectivement été engagées.

Ce rapport est organisé en six points qui reprennent les principales phases d'élaboration du projet.

Figure en annexe la liste des travaux publiés ou présentés par l'AUCAME dans le cadre de sa mission de maîtrise d'œuvre de l'élaboration du SCoT « Caen-Métropole ».

Dès la rentrée 2009, le Président de la Commission « Conduite du SCoT » du Syndicat Mixte Caen-Métropole a souhaité que soient déterminés des éléments de méthode permettant de poursuivre l'élaboration du SCoT dans des conditions permettant de tenir le calendrier fixé, à savoir un arrêt du projet de SCoT fin 2010.

Il a, dans un premier temps, été demandé à l'Agence de réaliser une analyse détaillée des PADD de quelques SCoT approuvés. Une telle analyse a été réalisée et a été présentée fin 2009 en Commission « Conduite du SCoT » puis en Bureau du Syndicat. Ce travail portait sur les SCoT suivants :

- Saint Etienne (Loire – Rhône-Alpes) ;
- Nantes (Loire-Atlantique – Pays de Loire) ;
- Reims (Marne – Champagne-Ardenne) ;
- Rennes (Ille-et-Vilaine – Bretagne) ;
- Angers (Maine et Loire – Pays de Loire) ;
- Dunkerque (Nord – Nord-Pas-de-Calais) ;
- Mulhouse (Haut Rhin – Alsace)
- Le Havre (Seine-Maritime – Haute Normandie) ;
- Orléans (Loiret – Centre).

Puis, sur la base des objectifs inscrits au PADD, mais également après avoir entendu les préoccupations des élus telles qu'elles ont été exprimées lors des réunions dans les EPCI et groupes de communes hors intercommunalité, l'Agence s'est engagée dans l'élaboration du Document d'Orientations Générales

L'objectif initial du syndicat mixte Caen-Métropole était d'arrêter le SCoT avant la fin de l'année 2010. L'Agence devait donc fournir un dossier d'arrêt au plus tard à l'été 2010. Compte tenu de ce calendrier, la participation à l'élaboration du SCoT Caen-Métropole a constitué pour l'agence le principal dossier du premier semestre de l'année 2010.

Les délais fixés par le maitre d'ouvrage ont été respectés, dans la mesure où l'AUCAME a livré le 16 juillet 2010 un dossier complet de SCoT, que le syndicat mixte Caen-Métropole a souhaité préalablement soumettre à concertation avec les personnes publiques.

Les travaux sur le SCoT en 2010 ont été menés en plusieurs phases, qui se sont parfois recoupées entre elles dans le temps.

La préparation du Document d'Orientations Générales (D.O.G.)

Cette phase a constitué la poursuite, durant le mois de janvier 2010, de la logique des travaux de la fin de l'année 2009.

Un séminaire s'est tenu le 7 janvier 2010, lors duquel les réflexions ont été exposés et ont fait l'objet d'un large échange avec les membres du Bureau du syndicat mixte.

L'AUCAME a par ailleurs produit des éléments de réflexion pour les différentes instances de Caen-Métropole : la Commission « conduite du SCoT » (le 5/01), le Bureau (le 15/01) et le Comité Syndical (le 29/01).

Le 4 février, un document de travail (32 pages) présentant les principes du DOG a été adressé au syndicat mixte, pour concertation interne des différents EPCI et communes hors EPCI de Caen-Métropole.

Le contenu du Document d'Orientations Générales (D.O.G.)

Le « Document d'Orientations Générales » (DOG) constitue le troisième et dernier volet du dossier du SCoT Caen-Métropole, conformément aux dispositions de l'article R122-1 du Code de l'Urbanisme.

Ce DOG traduit en orientations d'aménagement les grands objectifs, choix et principes présentés dans le Plan d'Aménagement et de Développement Durable, dont il décline et précise les objectifs.

Il a été conçu avec une visée opérationnelle. Cela signifie qu'il contient des dispositions destinées à favoriser la mise en œuvre des objectifs du SCOT dans les documents d'urbanisme. Il présente également des dispositions applicables aux opérations d'aménagement d'une certaine ampleur.

Sous réserve d'une prise en compte de l'esprit qui sous-tend sa rédaction, ce document laisse cependant une large possibilité d'interprétation et de liberté à ceux qui auront à l'appliquer. Il comprend en outre des dispositions favorisant une intensification de la coopération intercommunale et prévoit une adaptation des orientations dès lors que les collectivités engagent une démarche intercommunale en matière d'urbanisme (PLU communautaire) ou de politique du logement (P.L.H).

Le SCoT Caen-Métropole, dans son Document d'Orientations Générales tient le plus grand compte des préoccupations nationales telles qu'elles ressortent de la Loi n°2009-967 du 3 août 2009 de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement. C'est pourquoi, avec un caractère souvent innovant, ce document traite des questions de limitation de la consommation d'espace, de protection de la ressource en eau et d'amélioration de sa qualité, de préservation de la biodiversité et des continuités écologiques, de maîtrise des émissions de gaz à effets de serre par la promotion de nouvelles formes d'aménagement et d'urbanisme, qui visent à une meilleure performance énergétique des bâtiments et à une maîtrise des déplacements, notamment automobiles.

Dans la mesure où l'ampleur du phénomène d'étalement urbain a été identifiée comme périlleuse dans le diagnostic du territoire, la question de la limitation de la consommation d'espace à des fins d'urbanisation constitue l'axe majeur de ce document. Ce choix se justifie d'abord par le fait l'échelle du SCoT est véritablement pertinente et ses effets doivent apparaitre de façon immédiate et tangible sur la protection des espaces agricoles et naturels, et par voie de conséquence, sur la ressource en eau et sur la biodiversité. Ce choix se justifie aussi par la transition qu'il propose d'engendrer : la limitation de l'étalement urbain, qui conduit à concevoir différemment l'aménagement et l'urbanisme en imposant une réflexion nouvelle sur des formes plus compactes, plus denses. Cette façon de prévoir l'aménagement, plus économe de l'espace, devrait produire des résultats positifs sur la réduction des émissions locales de gaz à effet de serre, par la moindre consommation énergétique des bâtiments mais aussi par un fonctionnement urbain et collectif lui aussi plus économe.

Le « Document d'Orientations Générales » est organisé conformément aux dispositions de l'article R122-3 du Code de l'Urbanisme dont il reprend l'articulation. Il présente donc successivement :

1° Les orientations générales de l'organisation de l'espace et de la restructuration des espaces urbanisés ;

2° Les espaces et sites naturels ou urbains à protéger, dont il définit la localisation ou la délimitation ;

3° Les grands équilibres entre les espaces urbains et à urbaniser et les espaces naturels et agricoles ou forestiers ;

4° Les objectifs relatifs, notamment :

a) à l'équilibre social de l'habitat et à la construction de logements sociaux ;

b) à la cohérence entre l'urbanisation et la création de dessertes en transports collectifs ;

c) à l'équipement commercial et artisanal, aux localisations préférentielles des commerces et aux autres activités économiques ;

d) à la protection des paysages, à la mise en valeur des entrées de ville ;

e) à la prévention des risques ;

Il définit, en outre, les grands projets d'équipements et de services, en particulier de transport, nécessaires à la mise en œuvre du schéma.

Il indique, enfin, la façon dont le SCoT intègre le Plan Climat Énergie Territorial, en fixant des règles visant à respecter les objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre.

Il comprend une annexe cartographique illustrant les principes d'aménagement issus du Projet d'Aménagement et de Développement Durable.

En se référant aux thématiques contenues dans l'article R122-3 du Code de l'Urbanisme, chacune d'entre elles se trouve traitée comme suit :

Les objectifs édictés par le SCoT, notamment en matière de protection, de préservation, d'aménagement et d'urbanisme. Ces objectifs sont fondateurs du projet de territoire et devront être pris en compte lors de sa mise en œuvre,

Les dispositions, se déclinant en :

- **Recommandations** qui exposent des mesures concrètes dont le SCoT entend favoriser la mise en œuvre, sans toutefois leur conférer un caractère opposable.
- **Orientations** qui exposent les dispositions qui s'imposent par lien de compatibilité aux documents visés à l'article L 122-1 du Code de l'Urbanisme ainsi qu'aux opérations foncières et aux opérations d'aménagement définies à l'article R 122-5 du même code. Ces orientations sont peu nombreuses et volontairement ciblées.

La préparation des pièces du « rapport de présentation »

Parallèlement à la concertation interne engagée par le syndicat sur les grands principes proposés pour le DOG, l'agence a poursuivi ses travaux dans le cadre d'une **phase de travail interne,** qui s'est engagée à partir de fin janvier.

Lors de celle-ci un effort particulièrement important a été fourni pour finaliser le DOG et remettre au Syndicat l'ensemble des pièces formant le dossier du SCoT, afin de préparer l'arrêt du projet dans les délais prévus.

Cet effort a mobilisé la quasi-totalité de l'équipe, toutes affaires cessantes, pendant 6 semaines. Ont été successivement remis au syndicat Mixte :

- le 3 mars 2010 : le PADD, amendé suite aux remarques des Personnes publiques associées (41 pages) ;
- Le 4 mars 2010 : le Document d'Orientations Générales (67 pages) ;
- Le 11 mars 2010 : la partie du rapport de présentation traitant de l'articulation du SCoT avec les autres documents avec lesquels il doit être compatible ou qu'il doit prendre en considération (35 pages) ;
- Le 19 mars 2010 : l'Atlas des espaces protégés du SCoT (104 pages format A3) ;
- Le 30 mars 2010 : l'Évaluation environnementale (50 pages);
- Le 2 avril 2010 : la partie du rapport de présentation justifiant des choix retenus pour établir le PADD et le DOG (19 pages) ;
- Le 12 mai 2010 :
  - ⇒ l'État Initial de l'Environnement mis à jour (180 pages);
  - ⇒ le Diagnostic mis à jour et amendé suite aux remarques des PPA (125 pages).

Le volume de l'ensemble totalisait 621 pages en tout, dont 409 pour le seul rapport de présentation, et a constitué un important travail de rédaction, de cartographie, d'illustration et de mise en page.

Une phase intense de travail d'amendement des documents en partenariat avec le Syndicat Mixte

Celle-ci a débuté dès le mois de mars. Elle s'est poursuivie jusqu'au mois de juin. Durant cette phase où les réunions se sont enchainées à un rythme soutenu, les différents documents ont fait l'objet d'amendements, suite aux arbitrages politiques du maître d'ouvrage.

Ces amendements ont donné lieu à la remise de plusieurs versions de chaque document, en particulier le D.O.G. (7 versions de mars à juin).

En parallèle, l'agence a produit :

- une note d'analyse de compatibilité d'un projet de pôle culturel et sportif avec le projet de SCoT ;
- une note recensant les observations formulées sur le PADD par les personnes publiques associées, incluant les suites et modification proposées pour en tenir compte.

Elle a également participé à des réunions de travail (voir liste en annexe) dont notamment :

- Une réunion de la Communauté d'agglomération Caen la mer sur les orientations du DOG (10 mars 2010) ;
- Une réunion avec la DREAL sur l'évaluation environnementale ;
- Une réunion avec le Conseil Général du Calvados sur le PADD (26 mars 2010).

Le 15 juin, un dossier complet de SCoT a été transmis au syndicat en vue de la validation des différents documents, préalablement à l'engagement d'une phase de concertation des personnes publiques.

Le 16 juillet, l'agence a transmis au syndicat mixte le dossier complet de SCoT destiné aux personnes publiques associées, daté juillet 2010, et amendé en fonction des observations formulées par le Comité Syndical du 7 juillet.

La réunion avec les personnes publiques associées s'est tenue le 10 septembre. Elle a donné lieu à la production d'une note à destination du Président de la Commission « Conduite du SCoT » sur l'évaluation environnementale.

La phase finale de corrections

Elle a fait suite à la collecte des observations des personnes publiques associées, dont la date limite de rendu avait été fixée le 8 octobre 2010, plusieurs réunions de travail ont été organisées dans cette perspective (voir liste en annexe).

Cette phase n'a mobilisé que partiellement l'équipe, dans la mesure où il s'agissait pour l'agence, dans un premier temps de corriger le dossier sur des aspects techniques, en accord avec les services du maître d'ouvrage et, dans un second temps, d'effectuer les corrections liées aux arbitrages politiques opérés par le syndicat mixte.

Enfin une relecture et une mise en cohérence des différentes pièces du SCoT ont été nécessaires, avant livraison du dossier d'arrêt, courant décembre 2010.

Participation de l'AUCAME à la démarche nationale « SCoT du Grenelle »

Dans une circulaire du 27 mai 2008, le Secrétaire d'État à l'Aménagement du Territoire demandait notamment aux préfets de faire le point sur l'état d'avancement des SCoT. Les réponses des préfets avait permis de repérer des territoires de SCoT qui démarraient les études de planification spatiale avec une volonté particulière de maîtrise de leur urbanisation.

Le secrétaire d'État avait annoncé, lors de l'ouverture des rencontres nationales de la FNAU, le 23 octobre 2008 au Havre, le lancement d'une démarche d'accompagnement d'une dizaine de ces SCoT, visant à l'exemplarité par rapport aux nouveaux enjeux du Grenelle de l'environnement.

Cette démarche devait être à l'image de celle des « SCoT-témoins » qui s'était déroulée de 2004 à 2007, animée par le ministère avec un comité de pilotage partenarial.

La démarche « SCoT du Grenelle » est une démarche d'accompagnement, en temps réel et pendant 3 ans, sur 11 sites de SCoT jugés représentatifs de la diversité des contextes locaux et des problématiques nouvelles impulsées par le Grenelle de l'environnement. Elle consiste à capitaliser et diffuser les pratiques, savoir-faire et expériences jugés intéressants, tout en revisitant les préconisations méthodologiques faites jusqu'ici. Les objectifs de la démarche sont les suivants :

L'échange d'expériences

L'élaboration d'un SCoT après Grenelle, par rapport aux SCoT de première génération, est dans la plupart des cas une démarche novatrice qui nécessite d'approfondir l'approche durable de la planification pour organiser le territoire. La démarche est l'occasion d'animer des échanges d'expériences privilégiés permettant aux partenaires de confronter l'avancement de leur projet SCoT avec celui des autres, de le relativiser en fonction des enjeux et des problématiques propres à chaque territoire, de débattre autour de questions d'intérêt commun.

Deux journées sont organisées annuellement sur des sujets précis et font l'objet d'une préparation par le CETE concernés, en partenariat étroit avec les 11 syndicats de SCoT.

Une capitalisation à construire ensemble

La démarche « SCoT du Grenelle » permet, chacun contribuant à la réflexion, de mettre en commun les analyses, et ainsi de construire ensemble les éléments de synthèse qui seront diffusés (fiches sur chacun des sites, fiches de synthèse nationale) sur le site internet dédié qui sera créé.

Un retour sur les préconisations méthodologiques

Les échanges permettent d'effectuer une confrontation avec les préconisations déjà diffusées ou en cours. Ils concourent utilement à apporter des réponses aux questionnements que se posent tous les acteurs engagés dans la réalisation concrète des SCoT. Les expériences pourront être valorisées ultérieurement dans des programmes de formation initiés notamment par le ministère.

Une première réunion de lancement avait eu lieu dans les locaux du Ministère le 18 mars 2009. L'Agence y a participé. Le principe d'une participation financière de l'État à la conduite d'études spécifiques avait alors été évoqué. Ce principe s'est concrétisé au début du mois de mai 2009.

L'Agence avait participé à la définition des sujets d'approfondissement que Caen-Métropole a proposé au Ministère en date du 6 mai 2009. Par courrier du Ministère en date du 17 juin 2009, le Syndicat Mixte Caen-Métropole avait été informé que les deux thèmes suivants avaient été retenus pour mener des études à caractère novateur :

- L'intégration du Plan Climat Territorial dans le SCoT
- La prise en compte des continuités écologiques

Un investissement important de l'Agence dans la démarche

Depuis le lancement de la démarche, et en dehors du budget du SCoT, le Syndicat Mixte Caen-Métropole a souhaité une participation active de l'AUCAME à cette démarche « SCoT du Grenelle ».

C'est pourquoi l'Agence a travaillé étroitement avec le CETE Normandie-Centre à la préparation des réunions plénières tant en 2009 sur les questions de consommation d'espace qu'en 2010 sur la problématique des « trames vertes et bleues », compte tenu notamment du caractère novateur de l'Agence sur ces deux sujets.

L'Agence était également représentée aux différentes réunions plénières organisées au Ministère.

L'Agence s'est également particulièrement investie dans la définition des missions des bureaux d'études désignés par le Syndicat Mixte Caen-Métropole pour approfondir les deux sujets pour lesquels il avait été retenu par le Ministère.

C'est pourquoi, et en étroite concertation avec les services de la DDEA du Calvados, l'Agence a, pour le compte du Syndicat Mixte Caen-Métropole, rédigé le cahier des charges de l'étude relative à la prise en compte des continuités écologiques dans le SCoT.

L'Agence a également participé, aux côtés du Syndicat Mixte Caen-Métropole, au suivi des deux études diligentées. Cette participation s'est traduite à la fois par de nombreuses réunions, mais également par la fourniture aux bureaux d'études, des données nécessaires à l'exécution de leur mission. Cette mise à disposition de données traitées a constitué un surtravail important pour l'Agence.

Enfin, les travaux des bureaux d'études ont été, au fur et à mesure de leur avancement, intégrés dans le Document d'Orientations Générales du SCoT élaborés par l'Agence. Ce travail d'intégration a été effectué par l'Agence elle-même. Il supposait une vigilance accrue dans la mesure où il convenait de veiller à la bonne articulation de ces nouvelles parties avec le reste du document, mais aussi à la parfaite cohérence de l'ensemble.

Il convenait également de prendre en compte ces nouvelles analyses et orientations dans le rapport de présentation du SCoT.

LA PARTICIPATION A L'ÉLABORATION DU P.L.H. DE CAEN LA MER

Dans le cadre de son programme de travail partenarial, l'Agence d'Études d'Urbanisme de Caen-Métropole a été mandatée pour participer à l'élaboration du Programme Local de l'Habitat de Caen la mer 2010-2015 conjointement au bureau d'études Guy TAÏEB Conseil.

Il convient de souligner que ce dossier constitue, avec le SCoT Caen-Métropole, l'un de ceux qui mobilisent le plus fortement l'agence, tant en termes de contribution technique (exploitations, études, rédaction et conception des documents,…) que d'animation, puisque les collaborateurs qui le suivent ont participé à 16 réunions tout au long de l'année 2010 et que chacune a donné lieu à la production soit de notes, soit de diaporamas, soit de rapports.

La procédure d'élaboration du PLH a été lancée lors de la première réunion du comité de pilotage, qui s'est tenue le 19 décembre 2008. Pour rappel, l'année 2009 avait été consacrée aux travaux suivants :

- Production du diagnostic : premier document constituant un PLH ;
- Les besoins en logements et la définition des objectifs quantitatifs de production de logements ;
- L'administration d'une enquête sur les projets « Habitat » des 29 communes de Caen la mer.

Pour l'année 2010, l'AUCAME a participé étroitement à l'élaboration (rédaction et animation) des deux derniers documents constituant un PLH à savoir : les orientations stratégiques et le programme d'actions. Parallèlement à la production du programme d'actions, il a été demandé à l'agence de mutualiser les moyens financiers afférents aux différentes actions en matière de politique de l'habitat envisagées par Caen la mer.

Les orientations stratégiques :

Le document d'orientations est le résultat d'une phase de travail conduite au cours du second semestre 2009 et du premier trimestre 2010. Il a été remis à la Communauté d'Agglomération de Caen la mer en juin 2010 après de nombreux réajustements. Ce document s'organise selon un plan conforme aux dispositions de l'article R 302-1-2 du Code de la Construction et de l'Habitation.

Il expose, au vu du diagnostic, les **grands enjeux retenus sur l'agglomération de Caen la mer à l'horizon 2015 en matière de politique locale de l'habitat**. Il précise également les axes d'interventions majeurs, leurs principes et leurs mises en œuvre.

Le présent document s'organise autour des deux parties suivantes :

- La première partie intitulée **« les points clés du diagnostic »** présente une synthèse rapide du diagnostic : les principales tendances sur le marché local immobilier et les dysfonctionnements constatés en matière d'équilibre social de l'habitat sur le territoire de Caen la mer ;
- La deuxième partie précise, à partir des éléments du diagnostic, les grands enjeux stratégiques de l'agglomération de Caen la mer en matière d'habitat et s'intitule : **« le choix démographique préférentiel et les trois principales orientations stratégiques de la politique locale de l'habitat » :**
  - ⇒ Accroître quantitativement et durablement la production de logements ;
  - ⇒ Mettre en œuvre une politique locale de l'habitat solidaire qui réponde à des besoins diversifiés ;
  - ⇒ Initier un nouveau dispositif de gouvernance et développer des outils pour une plus grade efficacité de l'action publique.

Le programme d'actions

L'élaboration du programme d'actions a été menée lors du premier semestre 2010 et le document a été remis à la Communauté d'Agglomération de Caen la mer en juillet dernier. Conformément aux dispositions de l'article R 302-1-3 du CCH, il répond aux trois orientations stratégiques qui ont été définies pour relancer le dynamisme démographique sur Caen la mer. Ainsi, le programme d'actions définit des engagements de production neuve puis des actions précises, opérationnelles avec des outils et des moyens adaptés. Il décrit également les modalités de pilotage

et de suivi de la politique de l'habitat communautaire.

Dans la logique de la loi de Mobilisation pour le Logement et la Lutte contre l'Exclusion de mars 2009 (dite Boutin), il précise également pour chaque commune de l'agglomération : les objectifs quantifiés de l'offre nouvelle en logement ordinaire mais également en hébergement collectif ; la typologie et la gamme des logements ; la stratégie de développement planifiée dans le temps ; le mode développement résidentiel.

Synthèse finale du PLH

Pour clôturer l'élaboration de ce dossier, l'AUCAME a réalisé, au mois de juillet dernier, une synthèse de six pages reprenant les grands éléments à retenir des différents documents constituant le Programme Local de l'Habitat.

Les modalités d'exécution

Tous les documents du PLH ont été élaborés en étroite collaboration et association avec les élus, les services de l'État mais également tous les acteurs concernés par la problématique du logement lors de différentes réunions : comité de pilotage, commission habitat, réunion techniques, séminaire.

Le PLH de Caen la mer a été arrêté par le Conseil communautaire lors de sa réunion du 1er octobre 2010.

Postérieurement à l'arrêt du PLH, l'AUCAME a participé à un séminaire qui s'est déroulé le 5 novembre à l'ESAM et relatif à la traduction et la mise en œuvre du PLH dans les communes. Deux diaporamas ont été réalisés pour cette occasion :

- L'un sur le logement locatif social (19 pages)
- L'autre sur les densités (11 pages).

LA PARTICIPATION À LA RÉVISION DU P.D.U. DE VIACITÉS

La participation à la phase préparatoire

Le Syndicat Mixte des Transports de l'Agglomération Caennaise (Viacités) a lancé, par délibération du 13 décembre 2006, la révision de son Plan de Déplacements Urbains. Dans le cadre des travaux de révision du PDU proprement dit, Viacités fait intervenir l'AUCAME dans le comité technique chargé, sous son pilotage, de réaliser :

- Le pré-diagnostic
- Le diagnostic
- Des scénarios en fonction des grands objectifs
- La rédaction du plan d'action

L'organisation prévisionnelle de la révision du PDU a été présentée en commission PDU de Viacités le 23 avril 2009. L'AUCAME joue un rôle d'animation auprès des partenaires impliqués dans le projet, et de capitalisation des données nécessaires au diagnostic. La position de l'AUCAME, maitre d'œuvre des études du SCoT de Caen-Métropole, assure à Viacités la nécessaire cohérence entre les enjeux du SCoT et les projets du PDU de l'agglomération caennaise.

Ce dossier, qui constitue l'un des grands chantiers de l'AUCAME, a connu une montée en puissance progressive tout au long de l'année dans le plan de charge de l'agence, qui a été plus particulièrement sollicitée en fin d'année.

L'AUCAME a participé aux réunions de la commission PDU des 28 janvier, 27 avril et 22 juin, qui préparaient le lancement opérationnel de la démarche. L'Agence a produit et présenté des diaporamas pour chacune de ces réunions. Elle a également réalisées les actions suivantes :

- Poursuite de l'étude en cours pour Viacités à la demande de la commission Transports et Rythmes Urbains. Cette étude a pour objet d'apporter une lecture temporelle des données disponibles en termes de déplacements. Elle est aussi et surtout l'occasion de capitaliser de nombreuses données quantitatives concernant les déplacements, sur l'ensemble des modes (trafics routiers, données V'EOL, stationnement en ouvrage, validation sur le réseau TWISTO), auprès de l'ensemble des partenaires techniques et d'apporter un éclairage nouveaux sur ces aspects de la mobilité, en vue de l'élaboration du diagnostic du PDU. De plus, une grande partie de cette étude s'appuie sur des traitements inédits de l'Enquête Ménage Déplacements Ville Moyenne réalisée par Viacités en 2005. La connaissance fine des données de l'EMDVM, de leur traitement et cartographie constitue indéniablement un plus en prévision de l'exploitation de la future Enquête Ménages Déplacements.

- Publication d'un qu'en savons nous sur l'outil PDU : objectif, méthode et historique de l'agglomération cannaise en la matière (n° 27 daté octobre 2010)

La participation à la phase opérationnelle

La phase opérationnelle de l'élaboration du PDU a été engagée formellement par Viacités le 16 novembre 2010.

La démarche de révision telle que définit par Viacités fait apparaitre deux éléments essentiels qui ont guidés l'Aucame dans sa proposition d'intervention : une réelle volonté de construire **une démarche participative**, dans la lignée de la refonte du réseau de bus, et un **calendrier de révision contraint.**

Il a donc été proposé de **faire appel à la connaissance des acteurs locaux de la mobilité, l'Aucame se chargeant d'alimenter techniquement les réflexions, et surtout de traduire les débats en points de diagnostic.** Cette proposition se traduit concrètement dans l'organisation de deux séries d'ateliers, un séminaire de lancement et de restitution venant cadrer le tout.

⇒ *L'articulation de la phase diagnostic avec le projet global de déplacement*

Rappelons que le PDU doit bien aboutir sur un projet global d'organisation des déplacements et de la mobilité. Ce document, et donc le projet qui en découle, a une valeur juridique, puisqu'il s'applique, pour certains domaines aux PLU. Il doit aussi prévoir un phasage des actions et leur financement, engageant, de ce fait, les collectivités.

Le projet est, à minima, la mise en cohérence de l'ensemble des projets sectoriels (sur une partie du territoire ou un domaine particulier), ce qui suppose, pour le maitre d'ouvrage et le maitre d'œuvre d'avoir une connaissance exhaustive des projets à venir. Les réunions thématiques avec les acteurs constituent donc une bonne opportunité de mettre à jour les connaissances sur les projets des uns et des autres.

Le projet doit aussi être l'expression technique d'une volonté politique. Ainsi, soit le projet global - ou ses actions phares - est déjà exposé et il revient au maître d'œuvre de le décliner dans le PDU, en s'assurant tout de même de sa cohérence avec les enjeux de mobilité précédemment définis ; soit le projet se dessine au fur et à mesure de la démarche. Le premier cas suppose une implication et une volonté forte pour porter le projet ainsi qu'une transparence vis-à-vis de la maitrise d'œuvre afin de lui permettre d'en comprendre les tenants et les aboutissants et de le traduire dans le PDU. Le second cas nécessite la présence d'élus référents tout au long de la démarche pour aboutir progressivement à l'émergence d'un projet.

⇒ *Le séminaire de lancement*

La réunion de lancement était organisée en trois temps : une introduction politique par le Président de Viacités, une présentation de la démarche PDU par les services du maitre d'ouvrage et une présentation d'éléments techniques et statistiques de cadrage général qui avaient pour but d'initier les premiers échanges entre les partenaires de la démarche.

La trame de la présentation de l'agence (19 diapositives) lors du séminaire de lancement de la révision du PDU a été la suivante :

1 – quelques grands indicateurs de mobilité. Objectif : **sortir des idées reçues, rester simple, surprendre**

2 – parler du PDU, de ses réalisations et de son évaluation. Objectif : **faire le lien avec le PDU à venir**

3 – poser quelques enjeux ou questions phares pour la révision du PDU. Objectif : ouvrir le débat et **la réflexion**

⇒ *Les quatre ateliers*

Deux séries d'ateliers ont permis de réaliser une réelle démarche participative avec les acteurs locaux de la mobilité. La plupart ont participé aux ateliers de l'évaluation du PDU. L'élaboration partagée de ce diagnostic a donc été l'occasion de renouer la coopération. L'objectif était triple :

- faire émerger des éléments de diagnostic (problèmes, projets en cours, points noirs…) qui aurait pu échapper à la maitrise d'ouvrage ;
- reprendre contact avec ces acteurs et les écouter pour pouvoir les associer à l'ensemble des phases ultérieures d'élaboration du PDU ;
- poser les bases d'un diagnostic partagé, c'est-à-dire, s'entendre au moins sur les grands points du diagnostic, savoir où l'information est disponible, discerner les sujets à enjeux sur lesquels nous manquons d'information, nécessitant des études complémentaires.

Chacun de ces ateliers était suivi par un animateur. Le rôle de l'animateur était capital ; il veillait a bien distribuer à la parole, à cadrer les contours de l'atelier, reformuler les points litigieux. L'animateur ne devait

donc pas être trop impliqué techniquement et garder une certaine neutralité lors des échange. En revanche, en tant que représentant de la maitrise d'ouvrage, il devait être à même de valider ou décider sur certains points.

Première série d'atelier, les 30 novembre et 14 décembre 2010 :

L'objectif de ces premiers ateliers était de faire s'exprimer les partenaires du transport et de la mobilité, de renouer une coopération et de faire émerger de nouvelles idées. Pour autant, cela nécessitait un minimum d'encadrement, à savoir, maintenir le débat sur le plan du diagnostic (identifier des problèmes, des dysfonctionnements, des actions déjà réalisées qui ont portée leurs fruits), mais aussi donner la parole à l'ensemble des participants, pour éviter que des acteurs très engagés ne monopolisent le débat. L'animateur devait donc présenter les règles du débat en début de séance, repréciser les contours de l'atelier (thèmes abordés) et le prochain rendez-vous. L'Aucame a préparé, pour introduire le débat, un diaporama reprenant quelques points clés sur les thèmes concernés. L'agence assurait la prise de note (pas le compte rendu, qui restait du ressort du maitre d'ouvrage) en vue d'élaborer les éléments nécessaire à la réunion suivante. L'Aucame avait un rôle de référent technique, notamment auprès de l'animateur de la réunion, pour faire préciser certains points.

Deuxième série d'atelier, prévue pour janvier et février 2011 :

Sur la base des réactions à la première série d'ateliers et des éléments de connaissance disponibles, l'Aucame préparera, entre les deux volants d'atelier, une synthèse des principaux éléments de diagnostic, par thème d'atelier. Cette synthèse, présentée sous forme de tableau « atouts-faiblesses-opportunité-menace » (ou SWOT *strengths, weaknesses, oppotunities, threats*), ne s'appuiera pas forcément sur une connaissance exhaustive des données techniques, dans le sens ou elle traduira un diagnostic partagé par les acteurs, et bien sur, par le maitre d'ouvrage. En revanche, les problèmes ou défaillances relevés lors de cet exercice pourront alors faire l'objet d'études complémentaires plus spécifiques. Dans ce second volet d'atelier, l'Aucame jouerait un rôle plus important dans l'animation. En présentant les tableaux SWOT, l'objectif est de faire réagir, pour corriger, enrichir ou approuver les points à identifier et faciliter la transition vers les enjeux et les orientations stratégiques. Parmi les acteurs présents dans ces réunions, certains ont des intérêts contradictoires ; ces tableaux doivent permettre d'avoir un socle commun, nécessaire à la poursuite de la démarche. Dans la mesure du temps disponible lors de la réunion, il sera possible d'aller un peu plus loin que le diagnostic et d'engager collectivement la réflexion sur les enjeux.

Les thèmes de ces ateliers seront les suivants :

- **La mobilité individuelle motorisée,**
- **Les transports collectifs,**
- **Les mobilités douces,**
- **Le transport de marchandises,**

Observer et Connaître le territoire

LES OBSERVATOIRES PERMANENTS

Compte tenu de la charge de travail de l'Agence en 2010, les observatoires permanents n'ont pas donné lieu cette année à la publication de rapports dédiés.

Observatoire de l'habitat.

Comme en 2009, en raison de la forte implication de l'Agence dans l'élaboration du nouveau Programme Local de l'Habitat, la mission d'observation de l'habitat de l'Agence pour 2010 a été complètement orientée vers la bonne réalisation de ce dossier.

L'enquête menée, en septembre 2009 dans le cadre de l'élaboration du PLH, auprès des communes de la Communauté d'Agglomération Caen la mer pour connaître leurs projets en matière d'habitat a donné lieu à la création d'une base de données géo-localisées. L'exploitation, notamment cartographique, de cette base s'est concrétisée par la publication d'un rapport au début de l'année 2010.

Cependant, la nécessaire mobilisation des données a montré les difficultés d'accès aux sources récentes. Un travail va être effectué avec les services de la DREAL de Basse-Normandie pour examiner les modalités selon lesquelles l'Agence pourrait accéder aux données construites par l'État de façon rapide et continue.

Observatoire de l'urbanisme commercial.

En raison de la promulgation de la loi dite de « Modernisation de l'Économie » en août 2008, les modalités d'autorisation en matière d'urbanisme commercial ont profondément changé tant au plan pratique qu'au plan de la philosophie. D'autres modifications sont attendues pour 2011 (projet de loi dit « Ollier »). L'Agence réfléchit actuellement à de nouvelles méthodes de suivi de cet important sujet.

Toutefois, en 2010, l'Agence s'est intéressée à la question des autorisations commerciales récentes et a actualisé la base de données de comparaison de l'équipement commercial de quelques aires urbaines du Nord Ouest de la France afin de mesurer relativement l'offre commerciale caennaise et ses probables évolutions.

Les résultats de cette mise à jour ont donné lieu à la publication du « Qu'en savons-nous ? » n° 26, daté septembre 2010 et intitulé « L'évolution de l'équipement commercial dans l'aire urbaine de Caen ». Il faisait suite à une note de synthèse produite pour la Ville de Caen en juillet.

Observatoire de l'environnement.

Après l'étude initiale conduite en 2008, et l'approfondissement de la définition de la « Trame Verte et Bleue » de Caen-Métropole en 2009, qui constitue la base de cet observatoire, l'agence a choisi, en 2010, de favoriser la diffusion de ce travail via la publication d'un fascicule « Qu'en savons-nous ? », le n° 24 daté d'août 2010.

Par ailleurs, le travail partenarial fructueux s'est poursuivi avec les services de la DREAL afin d'améliorer cet outil de base de la gestion environnementale de notre territoire et des échanges tant méthodologiques que de données sont toujours en cours. Dans ce cadre, l'Agence apportera, en tant que de besoin, son appui et son expertise à l'État et à la Région Basse-Normandie dans leur travail conjoint de définition de la Trame Verte et Bleue régionale prévue à l'horizon 2012.

Il est également prévu d'affiner l'approche trame verte et bleue sur le territoire de Caen-Métropole en la croisant avec le « Mode d'occupation des sols »(MOS) réalisé par l'agence.

Observatoire foncier.

L'élaboration du SCoT Caen-Métropole nécessite un état précis de l'occupation du sol et une vision de son évolution. C'est dans cette optique que l'Agence d'Urbanisme a décidé en 2008, dans le cadre de sa mission d'observation du foncier, le lancement d'un travail de grande ampleur : la création d'un Mode d'Occupation du Sol (MOS) sur le territoire de Caen-Métropole. Cet outil permet d'avoir une vision précise de l'occupation du sol, mais aussi, par le suivi qui en sera fait, des dynamiques d'aménagement à l'œuvre sur le territoire. Il constitue donc l'instrument de base de l'observation foncière afin notamment d'orienter les actions de gestion urbaine ou environnementale du territoire.

L'année 2010 a permis de finaliser le Mode d'Occupation du Sol (MOS) de l'AUCAME *(Cf. chap. 3.4).*

Par ailleurs, dans le cadre du Pôle Géomatique Normand, l'AUCAME a participé aux travaux de préparation qui visaient à mutualiser la réalisation d'un nouvel orthophotoplan à l'échelle régionale. 4 réunions de travail se sont tenues d'octobre à décembre 2010. Le tour de table financier a été validé et la réalisation de la campagne de photos aériennes est prévue pour l'été 2011.

Cet outil indispensable, notamment dans le cadre de l'actualisation du MOS, sera mis à disposition de l'AUCAME.

LA FINALISATION DU MODE D'OCCUPATION DES SOLS 2009

L'année 2010 a permis de finaliser le Mode d'Occupation du Sol (MOS) de l'AUCAME, daté du 1er janvier 2009.

Les dernières corrections des collectivités ont été reçues dans le courant du premier trimestre et ont été intégrées au système d'informations géographiques de l'agence au cours du second trimestre.

L'AUCAME a engagé une réflexion durant l'été sur les modalités de diffusion, de partage et de valorisation de ce travail.

Deux outils ont été retenus :

- une cartographie interactive du MOS a été développée permettant de visualiser et d'imprimer les cartes du MOS à l'échelle de découpages institutionnels (Caen-Métropole, EPCI ou secteurs, communes) ;
- la couche SIG du MOS a été transformée pour permettre son utilisation au sein du logiciel ©Google Earth permettant de visualiser le MOS superposé à une photographie aérienne du territoire et de naviguer sans être contraint par les limites communales ou intercommunales.

La diffusion de ces outils s'est faite dans un premier temps sur un support CD-Rom envoyé à tous les membres puis via le site Internet de l'agence (*www.aucame.fr).*

Les fichiers SIG, les chiffres ou toute information concernant l'occupation du sol sont disponibles pour les membres sur simple demande auprès de l'agence.

LA PARTICIPATION DE L'AGENCE À L'ENQUÊTE MÉNAGES DÉPLACEMENTS

Caen-Métropole, Viacités et le Conseil Général du Calvados ont décidé de réaliser conjointement une Enquête Ménages Déplacements à l'échelle de l'ensemble du Département. Le Syndicat Mixte Caen-Métropole en est le coordonateur et Viacités l'assistant technique. L'AUCAME a assuré un rôle d'assistance à maitrise d'ouvrage, durant la phase préparatoire de l'enquête.

L'enquête proprement dite, administrée depuis le 5 novembre 2010, doit se poursuivre jusqu'au mois de mars 2011. Il s'agit en fait de la conduite simultanée de deux EMD :

- Une EMD « standard CERTU » sur le territoire de Caen la mer (PTU), réalisée par entretiens en face à face sur un panel important de ménages ;
- Une EMD « Grand territoire » sur le reste du territoire du Calvados, réalisée par entretiens téléphonique sur un panel statistiquement moindre. Toutefois, l'échantillonnage est plus fin sur le territoire de Caen-Métropole (hors Caen la mer).

L'agence a édité le « Qu'en savons-nous ? » n°22 sur l'EMD qui a été diffusé et apprécié lors de la réunion de lancement de l'enquête le 7 mai.

Depuis lors l'Agence a participé, au sein du comité technique à la définition des zonages fins de tirage des panels de ménages à enquêter et à la définition des principaux générateurs de trafic à l'échelle du département (réunions techniques les 19 mai, 30 juin, 1er 7 et 9 juillet).

L'AUCAME s'est chargée de la cartographie de ces périmètres et de ces points qui ont été transmis au Bureau d'étude technique chargé de l'EMD.

L'Agence a également participé, avec les autres partenaires, à la définition du questionnaire « opinion » (réunions techniques les 3 et 9 septembre) qui regroupe les questions locales et dont le contenu a été validé lors du dernier comité de pilotage du 17 septembre dernier.

Elle a participé dans le courant du mois d'octobre à deux journées de formations des enquêteurs et

gestionnaires (contrôleurs) qui administreront les questionnaires auprès des ménages des deux panels (face à face et téléphone).

Les exploitations des données recueillies pourront débuter en juin 2011. Il convient de souligner que la matière sera beaucoup plus riche que ce le BET pourra exploiter. Il convient d'ores et déjà de réserver du temps de travail de l'AUCAME pour des exploitations fines « à façon » de la véritable mine de connaissances que cette EMD va représenter sachant que, faute d'une exploitation rapide et intelligente, les données pourraient se périmer rapidement.

LA FINALISATION DU RÉPERTOIRE DES FORMES URBAINES SUR LE TERRITOIRE DE CAEN-MÉTROPOLE

Le répertoire des formes urbaines résidentielles est une étude inscrite au programme de travail 2008-2010 à la demande de la DDEA, au titre des Services de l'État. La démarche a débuté en janvier 2009 et le document a été finalisé au cours de l'automne 2010.

Les objectifs de ce document sont :

- d'élaborer un référentiel commun en matière de formes urbaines,
- de diffuser des données élémentaires de culture urbaine,
- de faire un état des lieux le plus exhaustif possible des formes urbaines résidentielles de Caen-Métropole.

L'élaboration du document s'est effectuée en trois phases, chacune validée par un comité de pilotage interne à l'AUCAME :

- l'élaboration de la typologie : recherche bibliographique et visite sur le terrain,
- la sélection des exemples : travail cartographique (plan), relevé sur le terrain, photographie,
- la rédaction et la mise en page.

En cours d'étude, une présentation aux services de l'État (le 25 janvier 2010) a permis de valider l'avancée du document.

Le document final se divise en trois parties :

1. La forme urbaine, définition et évolution : cette partie définit les termes du sujet et présente succinctement les différents courants de pensée qui ont amené à créer chaque forme urbaine.
2. Les formes urbaines de Caen-Métropole : 12 formes urbaines ont été identifiées sur le territoire de Caen-Métropole. Elles donnent lieu à des fiches illustrées par 16 exemples. Chaque forme est localisée sur une carte, illustrée par des photos, croquis, indicateurs (densité…) et plans.
3. Comparaisons de formes : Des tableaux récapitulatifs permettent de comparer les formes entres-elle tant au niveau des densités, que de la part des espaces publics, que de l'emprise au sol…

Les principes en ont été présentés en Assemblée Générale le 17 juin 2010.

A la demande de la ville de Caen, une présentation du projet a également été effectuée devant le comité d'espace public de la Ville le 6 septembre 2010.

Après une longue phase de relecture et de mise en page, la diffusion des 300 exemplaires édités a été effective en début d'année 2011. Le document a été mis en ligne en février 2011. Les premiers retours font état d'un intérêt manifeste de la part de plusieurs collectivités, qui ont souhaité être destinataires d'exemplaires supplémentaires.

Dans l'avenir, ce répertoire pourra s'enrichir d'exemples et de l'évolution actuelle de ces formes urbaines. Il pourra être également intéressant de préciser le Mode d'Occupation des Sols avec la typologie définie dans ce répertoire.

Les Démarches Locales

LA POURSUITE DE L'ÉTUDE « POUR UN AMÉNAGEMENT D'ENSEMBLE DU LITTORAL DE CAEN-MÉTROPOLE ».

La frange littorale constitue l'un des atouts concurrentiels en matière d'attractivité et de cadre de vie du territoire de Caen-Métropole. Ce secteur présente de forts enjeux en matière d'aménagement en raison de la valeur et du caractère singulier de cet espace mais il est également soumis à de nombreuses pressions de nature diverse qui pourraient gêner le développement futur de ce secteur.

L'objectif de cette étude sectorielle est d'une part, d'apporter une contribution à l'élaboration du SCoT Caen-Métropole et d'autre part, d'imaginer les grands principes de d'aménagement de l'espace littoral.

Organisation de la démarche participative

L'étude sectorielle a été lancée officiellement par le Bureau de l'AUCAME lors de sa réunion du 3 novembre 2009. Le Bureau de l'Agence a décidé d'assurer la maîtrise d'ouvrage dont il a confié la réalisation à son équipe technique.

Pour assurer la conduite de cette démarche, un comité de pilotage composé des collectivités membres de l'AUCAME, et concernées par la problématique littorale, ainsi que la DREAL Basse-Normandie, la Direction Départementale des territoires et de la Mer du Calvados et la Chambre d'Agriculture du Calvados, a été constitué et a pour mission de valider techniquement les éléments produits par l'AUCAME.

Monsieur André LEDRAN, Maire de Ouistreham, a été désigné référent du comité de pilotage pour cette étude, en sa qualité de vice-président de l'AUCAME.

André LEDRAN a ainsi présenté l'avancée de l'étude à en Conseil d'Administration de l'AUCAME le 15 décembre 2009 et le 14 octobre 2010.

Phase 1 : modalités d'application de la loi littoral dans le cadre du SCoT Caen-Métropole

La première phase de cette étude a consisté à préciser les modalités d'application de la loi littoral dans le cadre du SCoT Caen-Métropole sur le territoire des communes littorales au titre de la Loi n°86-2 du 3 janvier 1986 relative à l'aménagement, la protection et la mise en valeur du littoral dite loi littoral.

Au préalable à tous travaux, et afin de prendre en compte les spécificités et les attentes de chaque commune, l'AUCAME a rencontré individuellement l'ensemble des maires des communes concernées par la loi littoral.

Dans le cadre de la Phase 1 de l'étude, le comité de pilotage s'est réuni deux fois, le 11 décembre 2009 et le 4 février 2010 à la mairie de Ouistreham. Une vingtaine de personnes présentes, dont une majorité des maires des communes littorales, a assisté à ces comités de pilotage. Lors de ces réunions, les membres du comité de pilotage se sont entendus sur les éléments suivants :

- La limite des espaces proches du rivage inscrite à la DTA sera reportée à l'identique dans le SCoT Caen-Métropole.
- Les coupures inscrites à la DTA seront reportées à l'identique dans le SCoT Caen-Métropole à l'exception de la coupure d'urbanisation entre Lion sur mer et Luc sur mer. La commune de Lion sur mer a fait une proposition de limites validée par le comité de pilotage.
- Concernant les espaces remarquables au titre de la loi littoral, les espaces identifiés par la DTA seront reportés à l'identique dans le SCoT. Il reviendra aux communes de déterminer précisément ces espaces dans leur PLU.
- Les dispositions réglementaires relatives à ces espaces, compatibles avec les dispositions de la loi littoral et les spécificités locales, à intégrer dans le SCoT Caen-Métropole.

Phase 2 : Propositions des principes d'aménagement de l'espace littoral

La seconde phase de l'étude consiste en l'élaboration de pistes de réflexions menant à la définition des grands principes stratégiques d'aménagement de l'espace littoral dans une acception spatialement plus large que celle retenue pour la phase 1.

Après une période d'arrêt de l'étude sectorielle en raison de la mobilisation de l'équipe de l'AUCAME sur dossier prioritaire du SCoT Caen-Métropole, l'agence a repris le cours de l'étude et a procédé lors de l'été 2010 à un diagnostic dynamique de l'espace littoral étendu nommé « aire d'étude ».

Le diagnostic a pour objectif de déterminer les fonctionnalités des espaces considérés et de définir le territoire sur lequel porteront les propositions des principes d'aménagement.

Ce diagnostic a été présenté au comité de pilotage le 6 octobre 2010 sous la forme d'une synthèse faisant état des atouts, des handicaps, des opportunités et des menaces de l'aire d'étude (grille SWOT). Un document de synthèse avait été transmis au préalable à l'ensemble des membres du comité de pilotage. Cette synthèse a été discutée et amendée lors de cette réunion. Des désaccords ayant été constatés sur les modalités de conduite de l'étude, le Conseil d'Administration a validé le principe de réorienter la méthode d'élaboration. A cette fin, l'agence a élaboré un questionnaire, qui a pour objet de caractériser au sein de l'aire d'étude les communes sur lesquelles seront élaborées les propositions d'aménagement. Celui-ci a été présenté et discuté lors de la réunion du comité de pilotage du 4 novembre 2010.

La caractérisation des communes peut s'établir au regard des critères du questionnaire auxquels il conviendrait d'accorder une importance relative, les uns par rapport aux autres, afin d'obtenir une note globale, nécessaire à la construction d'un gradient de la vocation des communes. Ainsi, il reviendra au comité de pilotage, au titre de son expertise, de choisir puis de classer par ordre d'importance les critères proposés par l'équipe technique de l'AUCAME.

Les propositions des principes d'aménagement sur l'espace « choisi » par le comité de pilotage seront élaborées par l'équipe technique de l'AUCAME et présentées au comité de pilotage lors du premier semestre 2011.

L'ENGAGEMENT D'UNE ÉTUDE D'AMÉNAGEMENT SUR LE QUADRANT SUD- EST DE LA MÉTROPOLE CAENNAISE

Dans le cadre de son programme de travail partenarial pluriannuel 2008-2010, l'Agence d'études d'urbanisme de Caen-Métropole a pour mission d'étudier les grands dossiers d'aménagement et de développement sur son territoire d'intervention.

Le programme partenarial prévoit ainsi que soient engagées des études d'orientations d'aménagement sur les secteurs qui constituent des interfaces entre l'agglomération de Caen et les territoires périurbains proches. De ce fait, ils connaissent une forte pression foncière. Sept territoires et ont été ainsi identifiés comme stratégiques sur le territoire de Caen-Métropole.

Ainsi le programme prévoit-il à l'origine la réalisation de deux études :

- **Secteur 3 : Le cadran Sud -Est, de l'agglomération avec la problématique de l'ouverture d'A88 et l'aménagement du « Boulevard industriel Sud-Est ».**
- **Secteur 7 : Les abords de la RD613, à l'est de Caen.**

Or, l'élaboration du SCoT Caen-Métropole a conduit à identifier de multiples enjeux communs émergents sur le territoire qui s'étend de l'A13 à l'A88, à l'est de l'agglomération :

- Les projets d'infrastructures routières : liaison A13-RN13, amorce du grand contournement sud inscrit à la DTA, ouverture de l'A88,

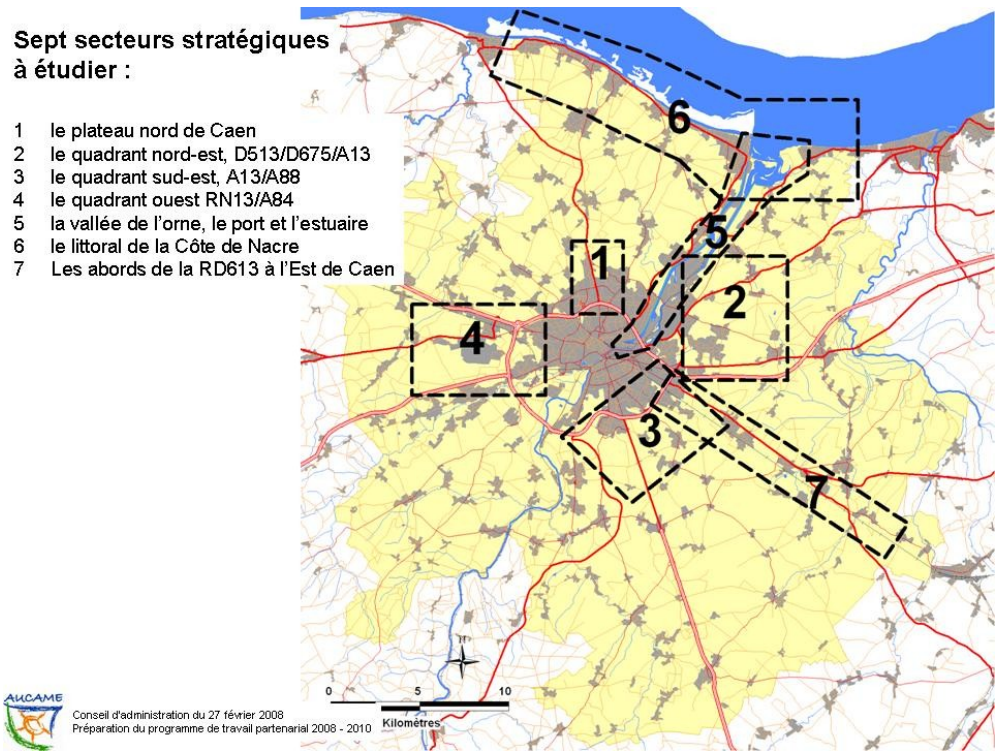

déviation de Bellengreville-Vimont, aménagement de la RD40 vers Mézidon.

- L'impact de la question logistique : zone inscrite à la DTA, en lien avec le projet de Mézidon-Canon,
- La polarisation du développement autour des haltes ferroviaires et l'utilisation périurbaine du rail),
- La protection des terres agricoles,
- …

Pour ces raisons, ces deux études sont fusionnées en une seule étude dont le territoire est élargi par rapport aux périmètres initialement envisagés : elle intéresse le « ***quadrant sud-est de la métropole caennaise*** ».

Objectifs

L'objectif de l'étude est la production d'un schéma d'aménagement global du secteur, qui s'appuiera, dans les espaces relevant de sa compétence, sur les orientations du SCoT Caen-Métropole.

Certains espaces à enjeux, pourront faire l'objet d'une approche plus détaillée.

Ce schéma d'aménagement constituera le regard que porte l'équipe de l'agence sur ce territoire et ses perspectives d'aménagement. Il n'aura pas de valeur prescriptive. Les collectivités qui le souhaitent pourront cependant s'appuyer sur les préconisations et conclusions de cette étude dans leurs projets locaux de développement et d'aménagement.

Périmètre d'étude

Le périmètre d'étude couvre environ 30 km². Il concerne le territoire du SCoT Caen-Métropole inclus dans le faisceau délimité par :

- Le boulevard périphérique sud-est de Caen, de l'échangeur de Mondeville à celui de la porte d'Espagne
- La RN158/A88
- La RD675 jusqu'à Sannerville et l'A13 au droit de Troarn

Au delà du périmètre du SCoT, il englobe également le secteur de Mézidon-Canon, de manière à prendre en compte le projet de développement économique à caractère régional lié à la plateforme ferroviaire.

L'étude peut traiter, pour des thématiques précises qui le justifient, la problématique des cohérences, liens ou des interfaces avec les espaces limitrophes.

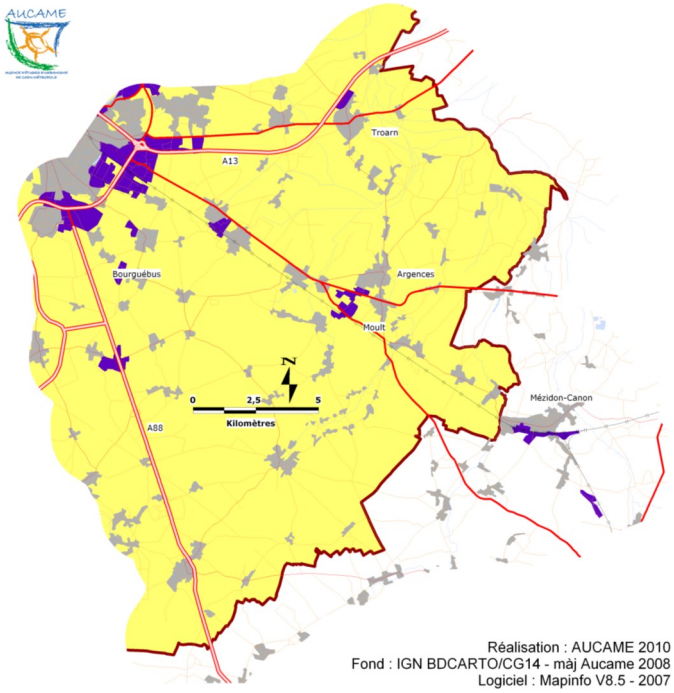

Contenu de l'étude

L'agence doit produire les éléments suivants :

1 – Une analyse de site faisant une large place à la cartographie et portant notamment sur :

- Le cadre physique et typologie des espaces ;
- L'occupation du sol ;
- Les caractéristiques urbaines (morphologie et typologie du bâti, armature urbaine, type et avancement des documents d'urbanisme, …) ;
- Les infrastructures, la mobilité, les déplacements ;
- La démographie et les grandes caractéristiques socio-économiques de la population et des activités.

2 - Un diagnostic stratégique portant un regard croisé sur ces différents éléments.

3 - Des propositions d'aménagement.

Les modalités de déroulement de la démarche

L'étude constitue un travail réalisée **en régie** par l'AUCAME. Les conclusions n'engageront pas les collectivités concernées, n'auront pas de caractère règlementaire, mais constitueront une **contribution visant à éclairer les choix des membres de l'AUCAME, à charge pour chacun de s'en saisir, s'il les juge intéressantes pour sa collectivité.** Cette approche est souhaitable si l'on veut permettre à l'équipe de faire preuve d'une certaine imagination dans ses propositions, voire de bousculer les idées reçues.

Le conseil d'administration, sur proposition du comité de pilotage, validera in fine les travaux et ce n'est qu'après cette validation que l'étude sera publiée.

A l'issu de la publication, l'agence pourra assurer une présentation de ces travaux auprès des collectivités qui le souhaitent. Il reviendra au comité de pilotage de proposer au C.A. des modalités de restitution des travaux.

Le Conseil d'Administration de l'AUCAME a décidé, sur proposition du comité de pilotage d'élargir le comité de pilotage :

- à l'administrateur AUCAME représentant la CCI de Caen ;
- à l'administrateur AUCAME représentant de la Chambre d'Agriculture du Calvados ;
- à Monsieur DELBRUEL, Maire de Saint-André-sur -Orne, qui a manifesté son intérêt au titre des communes hors EPCI du secteur sud.

Les membres du Conseil d'Administration disposent du projet de cahier des charges établi par l'agence. Le comité de pilotage l'a amendé sur certains points :

- La définition du périmètre d'étude a été assouplie de manière à mieux intégrer, le cas échéant, les interrelations et les cohérences avec les secteurs limitrophes. Il a toutefois été admis que la notion de périmètre est indispensable dans le cadre des traitements statistiques notamment. Ceux-ci pourraient être « à géométrie variable » selon les thématiques.
- Le calendrier initial a été également assoupli de manière à donner plus de temps à la collecte d'informations et aux analyses.
- L'intitulé de l'étude reste à préciser mais que, s'agissant d'un travail interne à l'agence, il devrait comporter la mention : **« contribution de l'AUCAME à … ».**

Le cahier des charges établi sur ces bases a été validé par le Conseil d'Administration le 14 octobre 2010.

Déroulement des travaux

Les travaux d'étude ont démarré dès la mi-août 2010, avec notamment plusieurs visites de terrain. Le comité de pilotage s'est réunit à deux reprises :

La première réunion, le 16 septembre 2010 a été consacrée à la finalisation du projet de cahier des charges et à la présentation des premiers éléments de cadrages. Un diaporama de 32 pages a été présenté.

La seconde réunion, le 5 novembre 2010 a donné lieu à l'élaboration de 2 diaporamas : l'un de 31 pages constituait une analyse paysagère à partir de photos faires lors des visites de terrain, le second, de 42 pages présentait les premiers enseignements du diagnostic de site, à partir d'une large approche cartographique. Les éléments d'enjeux identifiés portent sur :

1. La **forme du développement** : passer d'un développement extensif à un développement maitrisé, alors que la place ne manque pas.
2. La **fragmentation de l'espace** par les infrastructures de déplacements existantes et à venir.
3. Le **respect des spécificités des paysages** :

- la banalisation des formes urbaines :
  - ⇒ quelles différences entre périurbain de la plaine et du bocage ?
  - ⇒ quelle identité propre pour chaque commune quand toutes se développent sur le même modèle ?
- l'ordonnancement autour des radiales d'accès à l'agglomération
- les limites de l'agglomération
- quels nouveaux « marqueurs » urbains ou naturels
- la préservation de coupures entre les bourgs et de fenêtres agricoles depuis les voies

Ces enjeux se déclinent de manière variée, selon les différents espaces :

1. Les franges sud-est de l'agglomération : la maitrise du développement économique extensif : quelles limites ? sous quelles formes ?
2. L'organisation du développement économique et urbain de l'axe RD613 / Voie ferrée Paris Cherbourg, et sa mise en valeur paysagère. Ce

développement devra faire cohabiter les ambitions métropolitaines en matière de logistique (liées au port) et une polarisation autour des haltes ferroviaires et gares.

3. L'axe RN158 : préservation des cônes de vues et organisation du développement économique, autour d'une voie qui traverse un espace rural et se situe sur un point haut.
4. Le plateau agricole et ses vallées :
   - ⇒ La restauration de continuités écologiques
   - ⇒ La lutte contre l'urbanisation linéaire dans les vallées secondaires.
5. L'avant butte du pays d'Auge/Vallée de la Dives comment préserver les paysages et la forme du développement de l'habitat, dans un espace d'habitat semi dispersé et à forte sensibilité naturelle ?

Le Comité de pilotage a retenu la proposition de l'AUCAME de travailler sur ces enjeux, à partir de ces différents territoires.

La troisième réunion, initialement programmée le 9 décembre a été reportée au début de l'année 2011, compte tenu du plan de charge de l'AUCAME (lié à la finalisation du dossier d'arrêt du SCoT Caen-Métropole).

LE SUIVI-ÉVALUATION DU PLH DE LA CDC « LES RIVES DE L'ODON »

Dans le cadre du programme partenarial 2008-2010, l'AUCAME a été mandatée pour réaliser le suivi-évaluation du Programme Local de l'Habitat de la Communauté de Communes des Rives de l'Odon (élaboré en 2007 mais approuvé par les instances communautaires le 13 janvier 2010).

Les premiers travaux sur ce dossier ont débuté en octobre 2010 et ont nécessité une collaboration importante, tant avec les services communautaires qu'avec les services municipaux. En effet, compte tenu d'importants décalages observés entre les données SITADEL et les données communales, l'agence a assuré la collecte des éléments relatifs à la construction neuve directement auprès de chacune des 3 communes.

Les éléments de suivi et d'actualisation du PLH des Rives de l'Odon ont d'abord été présentés lors de la commission habitat du 3 décembre 2010 en mairie de Verson (réalisation d'un PowerPoint de 27 diapositives).

Faisant suite à cette présentation, une note exhaustive a été rédigée par l'AUCAME dont l'objectif était d'apporter des éléments d'actualisation et d'évaluation concernant les problématiques majeures du territoire communautaire en matière d'habitat (insuffisance de l'offre en logements neufs, net déséquilibre de l'offre de logements avec un parc inadapté). Ce document, dont le contenu a été approuvé lors du Conseil Communautaire du 13 janvier 2011, s'articule autour de trois parties :

- Une synthèse du contenu des 3 documents composant le PLH des Rives de l'Odon et un rappel des grands objectifs de production de logements ;
- Une actualisation des principales données et des dynamiques du territoire communautaire aux niveaux sociodémographiques et économiques mais également en matière de caractéristiques du parc de logements ;
- Les premiers éléments de suivi (2007-2009) avec une actualisation des indicateurs quantitatifs et un bilan des actions du PLH à mi-parcours.

Cette note de 37 pages (éditée en 100 exemplaires) a été adressée, en mars 2011, à l'ensemble des membres de l'Assemblée Générale de l'AUCAME, aux services et aux élus de la Communauté de Communes des Rives de l'Odon et aux professionnels du logement et de l'habitat.

LA MISE EN PLACE D'UN OUTIL PÉRENNE DE COMPARAISON DE CAEN AVEC UN PANEL DE GRANDES VILLES FRANÇAISES.

L'AUCAME a été sollicité par le Maire de Caen, par courrier en date du 28 septembre 2010, afin de contribuer à l'élaboration d'un outil pérenne de comparaison de Caen avec un panel de grandes villes françaises. L'objectif est de pouvoir repérer facilement et régulièrement le positionnement de la ville, son dynamisme et sa capacité à réagir aux évolutions aux plans économique et social.

Cet outil doit être conçu autour de la production et du commentaire régulier d'une batterie d'indicateurs statistiques pertinents qu'il conviendra d'arrêter.

Ce type d'exercice répond généralement à deux types de préoccupations qui peuvent se recouper mais dont le choix oriente néanmoins le type de réponse technique qui peut être apportée :

- Il s'agit soit de positionner la ville dans un panel pour une série d'indicateurs analytiques, exercice dit de « ranking » ou encore de « palmarès », méthode destinée à doter la ville d'un outil de connaissance ;
- soit de construire des indices pertinents basés sur une agrégation d'indicateurs pondérés et destinés à mesurer la performance de la ville par rapport aux autres villes du panel pour juger de l'effet des politiques mises en œuvre localement, méthode plus particulièrement destinée à l'évaluation.

A la demande de l'agence, la ville a désigné un interlocuteur technique permanent pour suivre ce dossier. Une première réunion technique s'est tenue le 21 décembre 2010 avec les services de la ville de Caen.

Il est enfin apparu lors de cette réunion que l'exercice doit répondre aux attentes de deux types d'acteurs :

- les services de la ville qui souhaitent disposer d'une information détaillée ;
- les élus qui veulent disposer d'un outil simple et synthétique.

La prise en compte de ces différents éléments de cahier des charges, mais également les contraintes de temps qui paraissent être celles de la Ville ont amené l'Agence à formuler les deux propositions développées ci-après.

Dans tous les cas de figure cependant, la méthode suppose de sélectionner un certain nombre d'indicateurs, de vérifier la disponibilité de la donnée pour toutes les villes du panel et de s'assurer de la pérennité de la source dans le temps.

C'est pourquoi l'agence a proposé de privilégier les fournisseurs nationaux de données plutôt que des sources plus locales, même si elles paraissent plus riches.

Il n'est d'ailleurs pas exclu de se doter d'indicateurs locaux, sachant qu'ils ne pourront alors être comparés.

A court terme un exercice de « ranking »

Cette hypothèse permet d'obtenir des résultats simples dans un délai raisonnable. Il s'agit d'abord de sélectionner un panel de comparaison. Il est proposé de retenir les villes centres d'une aire urbaine dont la population est comprise entre 250 000 et 500 000 habitants. Ont été ajoutées à cette liste les deux aires urbaines de Rouen et Rennes au titre de leur voisinage avec Caen et celles de Besançon et Poitiers, au titre de leur statut de capitale régionale. En revanche, ont été exclues du panel les aires urbaines de Béthune, Dunkerque et Valenciennes car leur ville-centre appartient à la catégorie des villes moyennes. Au total, les aires urbaines du panel proposé sont au nombre de 22 (y compris Caen), la liste figure en annexe à la présente note.

Il s'agit ensuite de sélectionner une série d'indicateurs qu'il conviendra d'arrêter sur proposition de l'AUCAME. Ces indicateurs devront être classés en « familles » selon les thèmes principaux auxquels ils répondent : socio-démographie, économie, habitat, mobilités, …

Il s'agit enfin, pour chaque indicateur, d'ordonner les valeurs selon un critère choisi en fonction de la nature de l'indicateur. La position de Caen est mise en exergue et sont également fournies, les valeurs extrêmes, la moyenne et la médiane.

L'Agence pourrait présenter la méthode, ainsi que quelques fiches d'indicateur dès la deuxième quinzaine du mois de janvier.

Si cette méthode recevait l'accord de la ville, et sous réserve d'un accord rapide sur la liste des indicateurs, un document finalisé pourrait être produit pour le mois de mars 2011.

A moyen terme, une utilisation de la méthode développée par Rennes-Métropole et l'AUDIAR dans le BaroMétropole.

Le BAROMÉTROPOLE de Rennes privilégie, au regard des résultats, la mesure des objectifs fixés dans le projet politique et visant à identifier les forces et faiblesses du territoire par rapport aux autres. ***(méthode lourde, résultat envisageable au mieux mi 2012)***

Il ne paraît absolument pas opportun d'intégrer le panel retenu par Rennes (Bordeaux, Grenoble, Montpellier, Nantes, Rennes, Rouen, Strasbourg et Toulouse). En effet, les villes retenues sont significativement plus grandes que Caen et se comparer à elles risquerait d'être assez

systématiquement défavorable à Caen.

Sachant que Rennes a mis quatre années à déterminer les indicateurs et à finaliser les indices pondérés, il serait tout à fait pertinent de s'inspirer de la méthode rennaise, voire d'obtenir les données qu'ils collectent à titre d'information. Il paraît néanmoins indispensable d'établir un panel plus pertinent.

Si l'idée de s'inspirer du Baro Métropole rennais était retenue, l'AUCAME est prête à contacter l'AUDIAR pour examiner les modalités d'une présentation de cette méthode à Caen, sachant que l'AUCAME entretient d'excellentes relations avec l'Agence de Rennes. Pourraient également être évoquées avec eux les conditions d'une éventuelle collaboration sur ce dossier.

Une seconde réunion technique s'est déroulée début 2011 avec les services de la Ville de Caen lors de laquelle ont été présentés quelques éléments de comparaison, à titre d'exemple. L'AUCAME a fait une première proposition d'intervention. Celle-ci reste à affiner en collaboration avec les services et les partenaires qui seront associés à ces travaux.

CONTRIBUTION AUX TRAVAUX LIES À LA RECONVERSION DU QUARTIER KOENIG

Le Gouvernement a annoncé, le 20 juillet 2008, la mise en œuvre d'un plan national de restructuration de ses sites de défense qui aboutira à la fermeture du quartier Koenig, qui abrite le 18ème Régiment de Transmissions. La fermeture est prévue pour le 31 juillet 2010.

Ce site, étendu sur 66 hectares, sur les communes de Bretteville-sur-Odon (C.A. Caen la Mer) et Verson (CdC les Rives de l'Odon), est localisé sur la frange ouest de l'agglomération caennaise. Il est localisé en dehors de la zone agglomérée et au-delà du périphérique, en limite de l'aéroport de Caen-Carpiquet.

Il est propriété de l'Etat et affecté au Ministère de la Défense depuis la fin de la 2ème Guerre Mondiale. Plusieurs infrastructures militaires s'y sont succédées, jusqu'à la création en juillet 2003 du 18ème Régiment de Transmissions.

Une étude confiée au cabinet SOFRED a souligné l'urgence de l'opération de reconversion sur ce site, compte tenu du risque élevé de friche après la libération de l'emprise. La mise en œuvre de cette reconversion supposait cependant une modification des règles d'urbanisme auxquelles le site était soumis : d'une part celles édictée par le Schéma Directeur de l'Agglomération Caennaise, approuvé en 1994, d'autre part le PLU de Bretteville sur Odon.

L'AUCAME a été donc sollicitée pour réaliser dans des délais très rapides les deux dossiers de modification. Les deux procédures ont été menées concomitamment par le Syndicat Mixte Caen-Métropole et la commune de Bretteville sur Odon et ont fait l'objet d'une enquête publique conjointe qui s'est tenue du mercredi 2 juin 2010 au jeudi 1er juillet 2010 inclus.

La modification du Schéma Directeur de l'Agglomération Caennaise

L'agence a réalisé le dossier d'enquête publique pour le compte du syndicat mixte Caen-Métropole.

Le Schéma Directeur de l'Agglomération Caennaise a été approuvé par délibération du Comité Syndical du Syndicat Intercommunal d'Aménagement et d'Urbanisme de l'Agglomération Caennaise, en date du 1er Juillet 1994, suite à la mise en révision engagée en 1998 du Schéma Directeur d'Aménagement et d'Urbanisme (SDAU) de Caen, lui-même approuvé en Avril 1976.

Il a été modifié par délibération du comité syndical en date du en date du 16 mars 2006. La modification portait sur un changement ponctuel d'orientation concernant un périmètre de captage d'eau potable abandonné sur le territoire de la commune de Saint Contest.

Par ailleurs, le 1er juillet 2004, le Syndicat, devenu syndicat mixte depuis 2000, a modifié ses statuts est devenu le « Syndicat Mixte Caen-Métropole » et a engagé l'élaboration d'un SCoT couvrant la totalité de son territoire.

Le Schéma Directeur de l'Agglomération Caennaise inscrit le site du quartier Koenig dans le périmètre de « *l'aérodrome* » de Carpiquet, qui concerne Bretteville-sur-Odon, Carpiquet (C.A. Caen la Mer) et Verson (CdC les Rives de l'Odon). Le schéma ne précise pas les prescriptions particulières liées à cette disposition.

Sur la carte des orientations à long terme du Schéma directeur, l'aérodrome fait l'objet d'un zonage spécifique au titre des équipements structurants.

La modification du Schéma a porté sur l'adjonction,

page 122 du rapport de présentation, dans la partie « *portée des documents graphiques*», d'un chapitre 6.13 intitulé : « *le site de l'aérodrome de Caen-Carpiquet* ». Ce chapitre précise les occupations actuelles du site et les évolutions envisageables en cas de modification liée aux cessations éventuelles d'activités. Il n'est apporté aucune modification aux documents graphiques du Schéma Directeur.

La modification du PLU de Bretteville-sur-Odon

L'agence a réalisé le dossier d'enquête publique et le dossier approuvé pour le compte de la commune.

Il s'agissait de modifier le règlement de la zone Uf qui définit les modalités d'utilisation du sol du quartier Koenig et des terrains militaires attenants, afin de permettre la reconversion urbaine une fois l'Armée définitivement partie.

La modification du PLU a donc consisté à permettre d'autres usages du sol que ceux uniquement liés à la présence de l'aérodrome et des installations militaires, comme c'est le cas dans l'actuel PLU opposable.

Il s'est donc agit de ne modifier que le règlement de la zone Uf de manière à y autoriser le changement de destination, l'aménagement et l'extension des constructions existantes et, le cas échéant, la construction de nouveaux bâtiments destinés à accueillir diverses fonctions urbaines.

Un arrêté du Maire en date 28 mai 2010 a ordonné l'ouverture d'une enquête publique en Mairie, dans les formes définies à l'article R.123-19 du Code de l'Urbanisme. La modification a été approuvée par le Conseil Municipal le 13 septembre 2010.

Représenter le territoire à l'échelle nationale

LA PARTICIPATION A LA RÉFLEXION SUR L'AXE PARIS SEINE NORMANDIE

Préambule

Le Grand Pari(s) comme « détonateur »

Le 17 septembre 2007, à l'occasion de l'inauguration de la Cité de l'architecture et du patrimoine, le président de la République française, Nicolas Sarkozy, prononce un discours de politique culturelle générale, dans lequel il affirme vouloir *« remettre l'architecture au cœur de nos choix politiques »*. Il annonce son intention de lancer une consultation architecturale internationale pour « travailler sur un diagnostic prospectif, urbanistique et paysager, sur le « Grand Paris » à l'horizon de vingt, trente, voire quarante ans ». Ce discours précise ainsi les orientations esquissées lors de l'inauguration du Satellite n° 3 de l'aéroport de Roissy Charles-de-Gaulle, le 26 juin 2007.

De Seine Métropole à Seine d'Avenir

Le 4 juin 2008, dix équipes internationales d'architectes se voient confier la tâche de réfléchir à un « projet d'exception » pour l'avenir de Paris dans le cadre d'une consultation multidisciplinaire intitulée « Le Grand Pari(s) ». Les résultats de la consultation des 10 ateliers d'architecte, autour du Grand Paris, aboutissent notamment à une préconisation pour l'axe Seine, celle d'Antoine Grumbach, Seine Métropole, qui amène le Président de la République à déclarer le 29 avril 2009 : *« Faisons enfin le choix stratégique que nous dicte la géographie : le Havre, c'est le port du Grand Paris, et la Seine est l'axe nourricier autour duquel la métropole a vocation à s'ordonner. »*. Il est notamment annoncé la construction d'une ligne à grande vitesse permettant de relier Paris au Havre en une heure, cette dernière excluant, dans un premier temps, la Basse-Normandie.

Le 16 juillet 2009, le président de la République précise ses intentions sur le futur TGV Normandie, à l'occasion d'un discours sur la politique maritime de la France prononcé au Havre : *« …, il convient d'imaginer à présent un transport rapide, un TGV, qui reliera Paris au Havre par Mantes et Rouen en une heure et quart, et qui profitera également* ***aux deux régions Normandie****. Cette liaison à grande vitesse sera l'un des axes majeurs du Grand Paris. »*

Dès lors, la ligne nouvelle Paris/Normandie (LNPN) est inscrite au schéma national des infrastructures de transport (SNIT) et un comité de pilotage, présidé par Jean-Pierre Duport, Préfet et Conseiller d'État, est créé. Le premier comité se tient le 15 octobre 2009.

Le 4 mai 2010 se tient au Havre le colloque inaugural Paris-Rouen-Le Havre, Seine d'Avenir. Plus de 1 000 participants, représentants des collectivités, acteurs économiques des trois régions (Basse-Normandie, Haute-Normandie, Île-de-France), représentants du monde social ou culturel… répondent à l'appel des trois villes maîtresses du projet : Paris, Rouen et Le Havre. Le colloque a un but : démontrer la volonté et la capacité de l'ensemble des élus des territoires de l'Axe Seine (et de la Basse-Normandie) de parler d'une même voix, et surtout de construire un grand projet commun.

La mission Lecomte

L'État embraye, et par une lettre du 27 avril, le Premier Ministre François Fillon confie au Ministre d'État Jean Louis Borloo « la responsabilité du développement de la vallée de la Seine ». Concrètement, il s'agit de développer la vallée de la Seine au-delà du projet de développement de la région capitale. Alain Lecomte, ancien Directeur Général de l'Urbanisme, est chargé d'une mission d'étude et constitue un groupe de travail qui doit alimenter la rédaction de son rapport. *(Cf. chap. 5.3)*

Le travail des agences

Dans la déclaration de clôture du colloque Seine d'avenir du 4 mai 2010, Bertrand Delanoë, Laurent Fabius et Antoine Rufenacht, souhaitant poursuivre leur réflexion sur le projet de développement de l'Axe Seine, demandaient à leurs agences d'urbanisme respectives de leur proposer ensemble les modalités de ce travail partenarial. A partir de cette commande politique, il est très vite paru naturel, du fait de la continuité du territoire, de rallier à cette collaboration les agences de la Région Île-de-France, de Caen et du territoire du Mantois Seine Aval. Ces six agences ont donc décidé de partager leurs ingénieries et de mutualiser leurs données, afin de répondre aux objectifs suivants :

A court terme :

- Alimenter les débats et les évènements jalonnant le projet de développement de la vallée de la Seine, et notamment les prochains

colloques dont celui Rouen prévu au printemps 2011 et le débat public sur la LNPN ;
- Effectuer des expertises à l'échelle du territoire de la vallée de la Seine ;
- Analyser l'évolution des projets sur le territoire d'étude, en s'attachant à souligner leurs enjeux pour le développement global de la vallée de la Seine ;

A moyen-long terme :

- Engager des réflexions prospectives, et proposer des actions à mettre en œuvre en commun sur nos différents territoires ;
- Élaborer une vision à moyen et long terme du développement de la vallée de la Seine

La méthode de travail

⇒ *Les rencontres régulières des directeurs d'agence*

Ces réunions sont un outil de pilotage de l'étude. Elles représentent une occasion privilégiée d'échanges, notamment autour du travail mené par les groupes de travail thématiques et de construction d'une vision globale, partagée et transversale du développement de la vallée de la Seine.

⇒ *Les groupes de travail thématiques*

Le travail commun des agences a été organisé autour de quatre axes thématiques. Ces thèmes ont été définis à l'unanimité par les agences lors d'une séance de travail à Caen en juillet 2010. Chaque agence nourrit le groupe de travail en y apportant les connaissances concernant son territoire.

Développement économique

Ce groupe de travail est co-piloté par l'AURH et l'IAU-IdF. Le groupe s'est réuni à 4 reprises : le 22 septembre 2010, le 26 octobre 2010, le 30 novembre 2010 et le 18 janvier 2011.

Les objectifs de ce groupe de travail sont de définir et de participer à la construction du Seine Gateway, c'est-à-dire l'organisation économique, industrielle, logistique, portuaire de la Vallée de Seine. Cette question de l'organisation logistique et industrielle de la vallée de Seine est en lien direct avec celle de l'organisation des déplacements de marchandises (tous modes confondus). De même, ce Gateway participe à la construction d'une armature métropolitaine « Vallée de Seine » composée des ingrédients : grands équipements, R&D, enseignement supérieur, tertiaire, gares….

Les questions qui sont posées :

- Quel système de production pour la Vallée de Seine industrielle ? Quelles activités industrielles et portuaires dans un contexte de réindustrialisation et de « mutations industrielles » ? Quelles grandes filières économiques développer ?
- Quelles synergies avec la formation supérieure, la recherche, les pôles de compétitivité ? Quelle structuration de *clusters* ?
- Comment articuler les systèmes de production et de distribution performants (en place et capables de croissance) afin de : restructurer, qualifier, et développer les secteurs d'activités portuaires sur une échelle en rapport avec les capacités des ports du Havre et de Rouen, pour atteindre des surfaces actives analogues à celles d'Anvers, et ainsi atteindre des tonnages comparables (benchmark nécessaire) ?

Dans le cadre de ce groupe, l'AURH a proposé deux études partenariales dont elle assure la maitrise d'ouvrage déléguée :

Étude OCDE « Ports et développement urbain » :

L'OCDE a lancé un projet d'étude sur les villes portuaires du Nord-Ouest de l'Europe et ont souhaité inclure le cas du Havre dans ce projet. L'objectif est d'évaluer l'impact et les synergies possibles entre le développement des ports, celui des villes et des régions métropolitaines qui les entourent. Cette étude doit également répondre à la préoccupation de mieux connaître et de développer la valeur ajoutée locale autour des activités portuaires. Les deux grands volets de l'étude concernent :

- Ports et développement métropolitain : les conditions de l'émergence d'une métropole maritime internationale de Rouen au Havre ;
- Les stratégies et performances des ports au sens économique, social et environnemental.

L'intérêt étant de repositionner nos villes portuaires dans le contexte international, en s'appuyant sur le benchmark de l'OCDE et des cas de villes portuaires comme Rotterdam, Amsterdam, Helsinki, Gothenburg, ...

Dans un premier temps, l'étude OCDE était proposée à un prix de 87 000 euros (TTC), mais ne couvrait que les places havraises et rouennaises. Au vu des nouvelles demandes d'études de cas (Caen, Paris) et dans un souci de couvrir toute la Vallée de

Seine, l'OCDE a prévu de revoir le cahier des charges et le budget de l'étude suite à la réunion technique du 13 décembre 2010 dernier.

L'AURH assurera la maîtrise d'ouvrage déléguée de l'étude, une convention co-signée de tous les participants permettra ce portage. Le coût de l'étude sera supporté par les différents partenaires et, dans cette optique, une convention financière sera formalisée entre l'AURH, chef de file, et chacun des participants à l'étude.

L'étude doit aboutir à des propositions stratégiques. Le rendu final de l'étude est envisagé pour décembre 2011. L'OCDE pourra faire un point d'étape lors du colloque de Rouen (fin mai 2011) et présenter des orientations stratégiques.

Mission d'accompagnement du CRITT : « Seine Gateway »

L'AURH a convenu d'une mission partenariale avec le CRITT pour conduire la démarche « Seine Gateway ». Les objectifs de cette étude sont de qualifier les principales composantes du concept de Gateway, de les développer et de les enrichir afin de définir le Gateway de la Vallée de Seine : le « Seine Gateway ».

Concernant le « Seine Gateway », il s'agira notamment d'intégrer différentes composantes telles que :

- Les infrastructures de transport et de logistique de l'Axe Seine en effectuant une évaluation précise des différentes zones, points nodaux et de leur utilisation, en s'appuyant sur des éléments cartographiques et une analyse des enjeux et des potentiels ;
- Parmi ces infrastructures, un accent sera porté en particulier sur la dimension maritime et fluviale au niveau des ports de Paris / Rouen / Le Havre ;
- La dimension des entreprises et de leur chaîne logistique ou supply chain (exemple : prestataires logistiques, industriels et distributeurs implantés le long de Seine) ;
- La composante territoriale comprenant l'intégration des acteurs (collectivités, élus), mais aussi la dimension de l'enseignement, de la formation, de la recherche et des innovations contribuant à la valeur générée au sein du Seine Gateway.

Cette mission devra permettre de fédérer les acteurs régionaux et nationaux autour des bases d'une stratégie de développement territorial sur l'organisation logistique et industrielle en Vallée de Seine, intégrant :

- Les projets de chacun des acteurs ;
- Les acteurs concernés sur chacun des territoires ;
- Des ressources et des pôles de compétences existants (exemple : filières économiques, pôles de compétitivité).

Elle devra faciliter leur mise en réseau et la constitution d'un véritable *cluster* liant les entreprises, les territoires, l'enseignement et la recherche. L'un des principes est d'aller au-delà des particularités en vue de construire un projet global sur l'Axe Seine.

La durée de la mission est de douze mois à compter de la date de commande (décembre 2010). Il a été proposé aux deux Grands Ports Maritimes de Rouen et du Havre et aux agences d'urbanisme d'y contribuer financièrement (aujourd'hui parmi les agences, seules l'AURH et l'AUDAS ont confirmé leur participation).

Cette mission sera scindée en deux phases :

- 1ère phase (6 mois de décembre 2010 à mai 2011) : démarrage de l'étude pour couvrir le deuxième colloque Paris-Rouen-Le Havre qui aura lieu fin mai 2011 à Rouen ;
- 2ème phase (6 mois de juin à novembre 2011) : poursuite de la démarche afin de couvrir un troisième colloque à Paris, fin 2011.

Le montant total de la mission (prévue sur 12 mois), s'élève à 58.300 € HT soit 69.727 € TTC, et sera réparti à hauteur de 50 % sur chacune des phases : soit 34.863,50 € TTC par phase.

Tourisme – culture – paysage

Ce groupe de travail est co-piloté par l'AUDAS et l'AUCAME. Il s'est réuni une fois, le 16 novembre 2010.

Les activités liées au tourisme, à la culture et aux paysages constituent une problématique majeure de développement de l'Axe Seine. Historiquement, Paris, en tant que première destination touristique mondiale, et les plages normandes, en tant qu'espaces récréatifs et de loisirs se sont naturellement constitués en tant que « porte-étendards » du tourisme de l'Axe Seine.

Néanmoins, le patrimoine culturel, les espaces naturels ou encore l'Histoire ont marqué et marquent encore les territoires de la vallée de la Seine et de son estuaire :

Giverny, Rouen, la reconstruction du Havre, Etretat, les plages du débarquement, etc.

Souvent méconnues, ces richesses de l'Axe Seine ne sont pas suffisamment connues au-delà des frontières régionales. Il s'agit donc d'amplifier la visibilité de ces produits et projets touristiques, et parvenir à un rayonnement national et international. Dernièrement, le festival Normandie Impressionniste a posé les bases de ce vers quoi pourrait s'orienter la promotion des « pépites » du territoire.

A l'aune de ce constat, le groupe de travail a défini les axes de travail suivants :

- Révéler et amplifier le potentiel de développement touristique, culturel et naturel qui soit fédérateur et identificateur à l'échelle de l'axe Seine, en articulation avec l'offre parisienne ;
- Coordonner les actions des différents acteurs touristiques de l'Axe Seine : « mise en scène » des paysages de la Seine (naturels, industriels, résidentiels de qualité, monuments remarquables, aménagements urbains, etc.) ;
- Intégrer dans les différentes réflexions la valorisation du fleuve et de sa vallée : la Seine à la fois vecteur de déplacement touristique durable (bateaux-hôtels circulant de sites en sites touristiques majeurs de l'Axe Seine) et produit touristique en tant que tel (développement d'infrastructures d'accueil et d'animation du tourisme de plaisance) ;
- Réfléchir à un événement festif à horizon 2012 en lien avec le fleuve et à l'échelle de l'Axe Seine.

Transports

Ce groupe de travail est co-piloté par l'APUR et l'IAU. Il s'est réuni une fois le 8 décembre 2010.

Les objets d'étude de ce groupe de travail sont les projets de transports sur le territoire de la Vallée de la Seine. Cela porte à la fois sur les transports de voyageurs et de marchandises, les transports ferroviaires, fluviaux, maritimes et routiers. L'objectif est de suivre et d'analyser l'évolution de ces projets, en étudiant les besoins et les fonctionnalités qui en sont attendues, en se questionnant sur leurs connexités et en faisant ressortir leurs enjeux pour le développement de la vallée de la Seine. Le groupe de travail pourra également faire des propositions pour enrichir les réflexions et les débats en cours.

Le groupe de travail a, à ce jour, défini les axes de travail suivants :

- **Transports de voyageurs**

⇒ Réaliser une étude de mobilité sur l'ensemble du territoire de la vallée de la Seine afin de déterminer plus précisément les fonctionnalités attendues de la LNPN ;

⇒ Faire une synthèse des réponses apportées par les différents acteurs du territoire au Comité Duport / RFF sur les fonctionnalités attendues de la LNPN, en faisant apparaître les convergences et divergences ;

⇒ Rendre lisible les enjeux des divers choix de projets de transports franciliens pour la LNPN ;

⇒ Faire des recherches et des propositions sur les matériels roulants pour la LNPN au regard notamment de la problématique de la gare Saint -Lazare (longueur et vitesse des trains) ;

⇒ Mener une réflexion sur les gares le long du parcours de la LNPN (positionnement, capacité, développement de l'intermodalité…) ;

⇒ Etudier le développement de la voiture électrique sur le territoire de la vallée de la Seine (recenser et suivre les projets en cours, étudier leur connexité ; étudier l'opportunité et les difficultés de développer davantage ce transport sur le territoire de la Vallée de la Seine).

Transports de marchandises

⇒ Faire des propositions pour générer une nouvelle dynamique de fret ferroviaire entre la Normandie et l'Ile de France, et étudier son raccordement au réseau européen (suivi des projets à l'étude, en particulier du contournement de Rouen par Gisors-Serqueux, et des projets franciliens ; engager des prospectives à ce sujet) ;

⇒ Réfléchir aux enjeux et à l'opportunité de développement du fret fluvial (suivi de la commission interportuaire, incidence de l'éventuelle arrivée du canal Seine nord) ;

⇒ Etudier l'opportunité de développer des parcs logistiques multi-activité et de transformation qui pourraient « accompagner » les projets de transports de la vallée de la Seine. Faire une recherche sur les parcs logistiques existants, comme par exemple celui de Prologis à Tokyo.

⇒ Etudier des localisations possibles, et les secteurs économiques qui pourraient être intéressés.

Enseignement – formation – recherche

Ce groupe de travail est co-piloté par l'AURBSE et AUCAME. Il s'est réuni le 24 novembre 2010, et le 6 janvier 2011.

Les objectifs de ce groupe, ainsi qu'ils ont été définis dans la note de cadrage réalisée par l'AURBSE et l'AUCAME, sont :

- Partager avec les membres du groupe de travail un même constat : Quelle est la contribution de nos régions dans le domaine de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche ? Quelles en sont les spécificités ? Quelles complémentarités peut-on dégager entre elles et d'autres régions en France et en Europe ?
- Mettre en évidence l'implication de notre Enseignement Supérieur et de notre Recherche dans le développement économique, c'est à dire à la fois en lien avec le tissu économique régional et non régional, mais aussi par les effets de tertiarisation et d'économie présentielle générée par la présence de chercheurs ?
- Quels sont les liens tissés entre différents Laboratoires de Recherche et Entreprises grâce aux pôles de compétitivité à vocation nationale et régionale et à vocation mondiale ?
- Examiner la situation de nos Académies face aux enjeux auxquels l'Enseignement Supérieur et la Recherche en France ont à faire face : montée des universités des pays émergents, essoufflement de certaines disciplines pourtant stratégiques, déficit d'attractivité de certaines filières…

⇒ La mise en place d'un outil de partage des données

L'IAU propose de mettre en place un VISIAU de l'Axe Seine, c'est-à-dire un outil permettant de consulter de manière cartographique un ensemble de données géo-référencées. Cet outil, déjà développé par l'IAU à l'échelle de la région Ile-de-France, pourrait être développé sur l'Axe Seine. Cela répondrait au besoin de partage des données et de mise en cohérence de la production cartographique. Un travail préalable de mise en cohérence des données est à prévoir.

Les moyens

A ce stade de la réflexion, il est décidé que chaque agence inscrive la réflexion sur l'Axe Seine dans son programme de travail annuel et y affecte les moyens humain et financier qu'elle désire. C'est déjà chose faite dans les programmes 2010 pour l'AURH, l'AURBSE et l'APUR ; ce le sera pour les six agences dans le programme de travail 2011.

A cela s'ajoute la contribution de 20 000 euros que l'Etat a alloué à chacune des agences afin d'accompagner cette démarche coopérative.

Le calendrier

A court terme l'échéance des colloques :

- Printemps 2011 à Rouen
- Octobre 2011 à Paris (à confirmer)

A plus long terme, il reste à fixer un calendrier pour le travail des groupes thématiques allant jusqu'au deuxième semestre 2012.

LA PARTICIPATION À LA DÉFINITION DES FONCTIONNALITÉS D'UNE NOUVELLE LIGNE FERROVIAIRE PARIS NORMANDIE

Dans le cadre de la préparation du débat public relatif au projet de Ligne Nouvelle à grande vitesse Paris-Normandie, les collectivités de Haute et Basse Normandie ont été saisies afin d'apporter leur contribution à ce débat.

Dans cette perspective, lors de la réunion du Conseil d'Administration de l'Agence du 25 mai 2010, Monsieur Philippe DURON, Président de Caen la mer a sollicité l'AUCAME pour qu'elle rédige un document destiné à contribuer à la définition de des fonctionnalités attendues de cette LGV pour la grande agglomération caennaise, en vue de la réunion des exécutifs bas normand du 21 juin 2010.

Dans des délais extrêmement tendus, l'agence a donc élaboré un document intitulé « Une ligne à grande vitesse Paris Caen Normandie, pourquoi ? », qui a été remis à Monsieur DURON le 18 juin.

Cette contribution vise à enrichir la démonstration de l'opportunité d'une LGV entre l'Île-de-France et la Basse Normandie, et plus particulièrement les facteurs de synergie entre la grande vitesse ferroviaire et les dynamiques socio-économiques du territoire.

Ce rapport synthétique de 35 pages est organisé de la manière suivante :

1. Une présentation rapide du contexte économique et social global (effets de la mondialisation, montée en puissance des préoccupations liées à l'Environnement, explosion des mobilités,…), puis du contexte de l'aire urbaine caennaise (positionnement, dynamiques, …)
2. L'exposé des éléments d'attractivités potentiels offerts par le territoire et leur proximité avec la gare de Caen.
3. Les effets attendus d'une liaison rapide vers l'Ile de France, aux différentes échelles : régionale, métropolitaine et locale et les enjeux pour le territoire de la métropole caennaise

Il a été adressé à l'ensemble des membres de l'assemblée Générale ainsi qu'aux partenaires institutionnels de l'Agence en juillet.

Cette contribution a été, sous égide du Préfet Duport, prise en compte par RFF pour l'élaboration du document de recueil des fonctionnalités de la LGV Paris -Normandie souhaitées par les acteurs du territoire. Ce document constitue le socle qui servira à RFF pour établir les scénarios qui seront présentés au prochain comité de pilotage.

Il s'agit désormais d'organiser le débat public dans des délais très courts puisque le dossier de saisine de la Commission Nationale du Débat Public (CNDP) doit être finalisé au plus tard pour le 15 février 2011.

LA CONTRIBUTION AUX TRAVAUX DE LA CONFÉRENCE DES EXÉCUTIFS DE BASSE-NORMANDIE SUR L'AXE PARIS SEINE NORMANDIE

Au début du mois de novembre 2010, dans le cadre de la mission qui lui avait été confiée par M. le Ministre d'État en charge de l'écologie, M. Alain Lecomte a adressé aux représentants des acteurs politiques et économiques de Basse-Normandie un questionnement autour du projet global de développement et d'aménagement durables de la vallée de la Seine et de la Normandie. Les acteurs bas-normands ont souhaité adresser une réponse unifiée à ce questionnement.

L'AUCAME a été sollicité, mi-novembre pour participer, avec les différents services concernés, à la réponse Bas -Normande. Les délais annoncés étaient très tendus puisqu'il s'agissait, à l'origine, de répondre avant le 7 décembre, date de réunion du Groupe de travail piloté par Monsieur Lecomte. Ce délai a été repoussé au 14 décembre puis début janvier, afin de permettre à la Conférence des exécutifs de se réunir dans des délais acceptables pour statuer sur le document produit. L'équipe a été fortement mobilisée durant près de trois semaines sur ce dossier, qui a donné lieu à six réunions de travail et plusieurs versions de documents, liées à des arbitrages entre partenaires.

L'AUCAME a adressé sa contribution finalisée à ces travaux le 17 décembre 2010. Elle constitue la Synthèse des apports d'un groupe de travail constitué par la Région Basse-Normandie, le Département du Calvados, la Communauté d'Agglomération Caen la mer, de Synergia (Agence de développement économique de Caen la mer), du Syndicat Mixte Caen-Métropole (SCoT et Pays) et de l'AUCAME.

Au-delà de la simple réponse à un questionnement, cette contribution a eu pour ambition de démontrer qu'en raison de leur position géographique et des liens étroits et anciens qu'elles entretiennent avec l'Ile-de-France, la Région Basse-Normandie et la métropole caennaise, qui en constitue à la fois la Capitale et le principal pôle urbain, doivent incontestablement être partie prenante d'un projet global d'aménagement et de développement de « l'axe Paris-Seine-Normandie », notamment en raison du caractère stratégique de sa

façade maritime et de son système portuaire, mais également en raison de son offre exceptionnelle en matière d'aménités naturelles, paysagères et littorales.

Il s'agissait en effet de fonder le raisonnement sur une vision renouvelée de la place de la Basse-Normandie et de Caen dans le cadre pertinent de « la méga-région » émergente centrée sur Paris et qui seule, en France, peut revendiquer une dimension mondiale.

Cette vision met en exergue l'intérêt, pour la compétitivité économique nationale, d'une organisation du Bassin parisien s'appuyant sur un réseau de métropoles régionales, telle Caen, fortes de leurs domaines d'excellence et de leurs qualités urbaines, reliées à la région-capitale par un réseau ferroviaire performant.

Dans cette optique, l'aménagement de la ligne nouvelle Paris-Normandie (LNPN) et la desserte de Caen est non seulement une question d'équité territoriale, c'est un investissement qui conditionne en partie le statut mondial de la méga-région autour de Paris et donc le rayonnement de la France au XXI° siècle.

Le document réalisé par la Région et intitulé : « *contribution au projet de développement de l'espace Paris Seine Normandie – pour une LGV en Basse Normandie* », diffusé en janvier 2011, est très largement inspiré de la contribution de l'AUCAME, dont tous les éléments n'ont pas été repris.

Un exemplaire du document régional en a été adressé à tous les membres de l'Assemblée Générale de l'AUCAME au tout début de l'année 2011. Il apparaît que cet envoi a été particulièrement apprécié.

LA PARTICIPATION AU RÉSEAU FNAU

Conformément à ce qui était prévu dans le programme de travail partenarial de l'AUCAME, l'Agence s'attache en permanence à développer son potentiel de culture technique dans le cadre de la Fédération Nationale des Agences d'Urbanisme (FNAU) par sa participation à divers clubs thématiques.

A ce tire, comme chaque année, plusieurs collaborateurs ont participé aux rencontre annuelles de la FNAU, la principale manifestation rassemblant l'ensemble des agences (8 à 900 personnes chaque année) qui se tenaient cette année à Rennes du 20 au 22 octobre. Le thème était : « ville désirable, ville durable ». Lors de ce colloque, la présidence de la FNAU a fait l'objet de l'élection de Vincent FELTESSE (Bordeaux), en remplacement d'André ROSSINOT (Nancy).

C'est également à ce titre que l'AUCAME participe d'ores et déjà à l'animation de deux clubs de la FNAU **:** le club **« Environnement »** et le club **« RecensementS ».**

L'animation d'un club au sein de la FNAU se traduit par l'organisation et la tenue de 3 à 4 réunions par an. Ces réunions sont l'occasion d'échanges d'expériences, d'apport d'expertises techniques et méthodologiques par des acteurs internes à la FNAU ou des partenaires institutionnels. Les clubs sont également l'occasion de travaux spécifiques donnant lieu à des publications nationales *(guides méthodologiques, atlas…)*.

Dans le cadre du **club « RecensementS »**, une action conjointe FNAU/INSEE a été mise en œuvre de manière à faire des agences de véritables relais locaux en matière de formation sur le nouveau recensement.

Le Club « RecensementS », en lien avec le **club géomatique**, a également organisé la mutualisation de l'acquisition et le prétraitement/mise en forme des données du recensement INSEE (*données 2006, 2007 et 2008)* à l'échelle nationale. En effet, les modalités de diffusion du recensement rénové se traduisent chaque année par la mise à disposition massive des résultats bruts sur Internet (le 1er juillet en général). Cette opération vise à fournir, à toutes les agences du réseau, l'accès à un serveur unique dans lequel sont préalablement organisées toutes les données par commune *(voire par IRIS pour les >10 000 hab.)* pour la France entière, et pour tous les thèmes. Cette mutualisation constitue un gain de temps important pour l'ensemble du réseau et facilite par ailleurs les analyses comparatives aux différentes échelles de territoire.

L'équipe de l'agence participe également aux travaux des clubs suivants : transport, économie, urbanisme commercial, géomatique, habitat et foncier.

Par ailleurs, l'agence, au titre de la FNAU, participe également aux **travaux du Conseil National de l'Information Statistique (CNIS)**, et plus particulièrement au groupe de travail « diffusion des données du recensement rénové de population ».

Représenter le territoire à l'échelle nationale

Plusieurs collaborateurs de l'agence ont participé à **la rencontre annuelle FNAU/SCoT** qui s'est tenue à Perpignan les 22 et 23 septembre et lors de laquelle l'AUCAME assurait une présentation.

Enfin, l'équipe technique de l'Agence assiste également à des colloques et manifestations nationales qui permettent à l'Agence d'être en prise directe avec les débats et évolutions juridiques et techniques nécessaires à l'accomplissement de ses missions locales. La liste de ces manifestations suivies en 2010 figure en annexe.

Diffuser la Connaissance

10 FASCICULES « QU'EN SAVONS-NOUS ? » PUBLIES EN 2010

La vocation de partage de l'information constitue l'une des priorités de l'Agence d'études d'Urbanisme de Caen -Métropole. Dans le cadre du programme de travail partenarial pour les années 2008, 2009 et 2010, ses membres ont souhaité que cette priorité se décline rapidement dans le cadre d'une publication récurrente, largement illustrée, informative et pédagogique. Tels sont les objectifs des fascicules intitulés « **Qu'en savons-nous** ? ».

En quatre pages, ces documents présentent l'état des connaissances disponibles sur des thématiques particulières, en fonction des données acquises par l'AUCAME auprès de ses membres et partenaires.

Les thèmes qui y sont abordés couvrent le large spectre des domaines liés à l'aménagement et à l'urbanisme, une couleur est associée à chaque grande thématique : environnement - paysages (vert), infrastructures – mobilités – déplacements (bleu), habitat – équipements – formes urbaines (orange), développement économique (rouge), autres thèmes (gris), qu'ils relèvent d'analyses statistiques, d'aspects méthodologiques ou règlementaires. Ces fascicules ont vocation à constituer progressivement une sorte « d'encyclopédie du territoire », au fur et à mesure de leur publication.

Conformément à ce qui était prévu dans le programme de travail partenarial, dix fascicules « Qu'en savons-nous » ont été publiés en 2010. Tirés en 1.000 exemplaires, ils ont fait l'objet d'une large diffusion tant auprès des membres de l'Agence, des communes de Caen-Métropole qu'auprès de ses partenaires locaux ou nationaux. Les fascicules sont également téléchargeables sur le site internet de l'Agence www.aucame.fr dès leur publication.

Les dix fascicules « Qu'en savons-nous ? » publiés en 2010 sont les suivants :

- N°20 : « Ne dites plus magasins d'usine mais villages des marques », janvier 2010
- N°21 : « les aires urbaines française, évolution de la population entre 1999 et 2006 » - avril 2010,
- N°22 : « L'enquête ménages déplacement - EMD » - avril 2010,
- N°23 : « La population des ménages dans le Calvados » - août 2010,
- N°24 : « La trame verte et bleue du territoire de Caen Métropole » - août 2010,
- N°25 : « Le mode d'occupation des sols de l'AUCAME » - septembre 2010,
- N°26 : « Évolution de l'équipement commercial dans l'aire urbaine de Caen » - septembre 2010,
- N°27 : « Le plan de Déplacements urbains - PDU » - Octobre 2010,
- N°28 : « Géographie de l'activité et de la précarité dans le Calvados » - Octobre 2010,
- N°29 : « Le programme Local de l'Habitat de Caen la mer – 2010-2015 » - décembre 2010,

LA MISE À DISPOSITION DE DONNÉES AUX MEMBRES DE L'AGENCE OU À DES TIERS MANDATÉS PAR LES MEMBRES

L'agence est régulièrement sollicitée par ses membres ou des bureaux d'études travaillant pour leur compte qui souhaitent disposer de données SIG.

Pour rappel, l'agence ne peut fournir les données qui constituent son système d'informations géographiques que si celles-ci lui appartiennent. Les lois sur la propriété ne nous permettent pas de mettre à disposition d'autres structures les données achetées par l'agence.

Les conventions de mises à disposition

Au cours de l'année 2010, l'AUCAME a donc fournis (avec convention de mise à disposition) :

- le MOS AUCAME 2009 et la Trame verte et bleue à *Jean-Pierre FERRAND* dans le cadre de l'élaboration du SCoT Caen-Métropole pour le compte du Syndicat Mixte Caen-Métropole ;
- le MOS AUCAME 2009 au bureau d'étude *G2C* dans le cadre de l'élaboration du Schéma d'assainissement de Caen la mer pour le compte

de la communauté d'agglomération Caen la mer ;

- le MOS AUCAME 2009 au bureau d'étude *EXPLICIT* dans le cadre de l'élaboration du Plan Climat Énergie pour le compte du Syndicat Mixte Caen-Métropole ;
- le MOS AUCAME 2009 et la Trame verte et bleue au bureau d'études *OTE* dans le cadre de l'élaboration du PDU de Viacités pour le compte de Viacités ;
- le MOS AUCAME 2009 et la Trame verte bleue à *PNA* dans le cadre de ses études environnementales sur les impacts des projets portuaires sur la Presqu'île.

La mise à disposition auprès de membres (sans convention) :

- le MOS AUCAME 2009 a été mis à disposition de la *Ville de Caen* ;
- la couche SIG des « Projets habitat des communes de Caen la mer » issu de l'enquête coréalisée par l'AUCAME et Caen la mer a été mise à disposition des services de *Caen la mer*.

Les échanges de données

Dans le cadre des échanges de données entre structures locales utilisant les outils SIG : le MOS AUCAME 2009 et la Trame verte et bleue ont été mis à disposition du *Conseil Général du Calvados.*

Répondre aux attentes multiples des membres

UNE MISSION D'ASSISTANCE TECHNIQUE PERMANENTE AUX MEMBRES

Comme les années précédentes, l'AUCAME s'est attachée, avec l'accord de ses instances, à apporter sa contribution technique ponctuelle auprès de ses membres ou partenaires qui en font la demande. En 2010, ce fut le cas auprès des collectivités suivantes :

- Commune de **Verson**, poursuite de la participation de l'Agence au Comité de suivi de l'étude de définition d'un « éco-quartier » à l'est de la commune.
- **DDEA du Calvados**, participation au Comité de pilotage de l'étude sur le « processus d'urbanisation des terres agricoles ».
- Commune de **Lion-sur-Mer**, participation de l'agence au comité de pilotage de l'étude de restructuration du centre ville.
- **Tourville sur Odon**, assistance de la commune dans la définition d'un projet de développement d'un quartier d'habitat.
- **CdC Plaine sud de Caen :** intervention lors Bureau communautaire du 26 janvier 2010 sur l'outil PLH (diaporama de 14 pages)

Par ailleurs, l'agence a rédigé un certain nombre de notes techniques :

- **Syndicat mixte Caen-Métropole/CdC Plaine Sud de Caen**, rédaction d'une note technique sur la compatibilité du projet d'équipement sportif et de loisirs de la CdC avec le projet de SCoT en cours d'élaboration (3 mars 2010 - 3 pages);
- **Caen la mer**, rédaction d'une note sur l'impact du SCoT Caen-Métropole sur l'organisation des jeux équestres mondiaux de 2014 (27 mai 2010 – 6 pages) ;
- **Ville de Caen**, rédaction d'une note de synthèse faisant suite à l'article du magazine l'Express sur « le match des 50 villes les plus dynamiques – La revanche de la province » (7 juin 2010 – 4 pages)
- **Ville de Caen**, rédaction d'une note technique sur la croissance de l'appareil commercial de l'aire urbaine de Caen au regard du contexte national et du grand ouest français en matière d'autorisation commerciale (16 juillet 2010 – 14 pages) ;
- **Pour l'ensemble des membres**, rédaction de deux notes techniques sur l'incidence de la loi ENE du 12 juillet 2010 (grenelle 2) :

⇒ Les nouvelles dispositions applicables au SCoT dans la Loi ENE (3 sept. 2010 – 47 pages) ;

⇒ Les nouvelles dispositions applicables au PLU dans la Loi ENE (13 sept. 2010 – 63 pages).

LES PARTENARIATS ET RÉFLEXIONS COLLECTIVES

En s'appuyant sur les données et informations issues de la mission de suivi des évolutions urbaines, progressivement structurée dans le Système d'Information Géographique, l'Agence s'est attachée à faire connaître à ses membres et partenaires le résultat de ses travaux, mais également sa vision du développement local.

L'Agence a ainsi participé activement à plusieurs manifestations où elle s'est attachée à éclairer les débats par un apport de connaissances. Ce fut notamment le cas lors des manifestations suivantes :

Colloque des 90 ans de la Plaine Normande

Dans le cadre du colloque organisé à l'occasion des 90 ans de la Plaine Normande, l'un des bailleurs sociaux majeurs de l'agglomération caennaise, l'AUCAME a participé à une table ronde portant sur : « Le logement social et le logement privé : acteurs complémentaires ou frères ennemis ».

Les thèmes développés abordaient les questions suivantes :

- État des lieux des relations aujourd'hui
- Quelle perception des élus sur leurs rôles respectifs ?
- Impact des nouveaux outils juridiques – SCOT, PLH, PLU – sur le pilotage de la politique du logement et donc le jeu des acteurs,

- Comment respecter les équilibres économiques
- Politique de la ville, stratégie des collectivités locales et territoriales,
- Les financements, la mixité sociale, les associations, les habitants.

Le contexte bas-normand et caennais a été abordé sous l'angle des questions suivantes :

- comment développer le partenariat entre les opérateurs privés et publics de la communauté d'agglomération de CAEN-LA-MER, (*Exemples : implication du savoir-faire des organismes sociaux en matière technique pour les copropriétés privées, quelles limites d'intervention dans cet apport ou l'expertise dans d'autres domaines)* ? Autre complémentarité : l'expérience des VEFA (vente en l'état futur d'achèvement).
- parc social et parc privé, partenaire dans la ville : mixité des statuts d'occupation, locataires et propriétaires, réponses aux attentes des demandeurs selon les revenus.
- quels projets, quelle localisation dans la construction des logements sociaux ?
- comment permettre l'accession sociale à la propriété pour les ménages qui le souhaitent dans le cadre de l'agglomération en évitant leur départ en périphérie ?
  - ⇒ l'accession sociale, les parcours résidentiels.
  - ⇒ un partenariat organisé entre les intervenants.

Le colloque annuel d'ESRI

ESRI est le leader mondial de l'édition de logiciels Système d'Information Géographique (S.I.G.).

Les 29 et 30 septembre 2010 a eu lieu la 14ème conférence francophone organisée par ESRI. Cette conférence qui se tient au palais des Congrès de Versailles tous les ans, constitue l'évènement majeur du SIG en France. Elle a accueilli cette année près de 2 000 participants qui ont pu assister notamment aux témoignages d'Yves COPPENS et d'Hubert du Mesnil. C'est également l'occasion pour les utilisateurs de communiquer sur leur utilisation du SIG.

Dans ce cadre, l'AUCAME a présenté ses travaux sur les rythmes urbains de l'agglomération caennaise qui ont permis d'aboutir à une cartographie dynamique innovante. Les retours qui ont suivi cette communication ont été très positifs.

Les actions de formation

L'Agence s'attache également à diffuser ses connaissances auprès des étudiants. Elle intervient ainsi depuis 2007 dans le Mastère « Mutation des sociétés et développement des territoires » de l'UFR Cultures-Espaces-Sociétés de l'Université du Havre.

Localement, des partenariats actifs se développent avec l'UFR de Géographie de l'Université de Caen - Basse-Normandie, avec notamment l'intervention de membres de l'équipe de l'Agence devant les étudiants de Licence et Mastère « Ville », et avec l'École de Management de Normandie où l'Agence intervient dans le cadre du Mastère spécialisé « Management du Développement Territorial ».

L'AUCAME est également partenaire du CIFP de Rouen qui , dans le cadre de sa filière développement des compétences, prépare au diplôme universitaire « Aménagement, urbanisme, environnement et développement durable de l'urbain au rural » . En 2010 deux interventions ont été effectuées, les 24 février et 19 avril 2010 (diaporama de 47 pages portant sur la transcription des SCoT et PLH dans les PLU).

Enfin, le directeur est également intervenu :

- Devant les étudiants de l'Institut d'Études Politiques (Sciences Po) de Paris 26 mars 2010 dans le cadre d'un séminaire de rencontre des étudiants avec les professionnels de l'urbanisme
- devant les étudiants de l'ENA à Strasbourg dans le cadre d'un atelier/séminaire sur la planification territoriale et développement durable le 3 juin 2010, lors duquel l'exemple de Caen a fait l'objet d'une présentation (Diaporama de 42 pages).

Annexes

LES COLLOQUES/SÉMINAIRES/ATELIERS ET FORMATIONS AUXQUELS L'AUCAME A ASSISTÉ OU CONTRIBUÉ EN 2010

DATE	LIEU	ORGANISME	THÈME
28/01/10	Paris	FNAU	Coordination des clubs
28/01/10	Caen	CRBN	FEDER, réhabilitation des logements locatifs sociaux
01/02/10	Paris	Fondation Abbé Pierre	Rapport du mal logement 2009
11/02/10	Paris	CNIS	Groupe de travail « diffusion du RP Insee »
26/03/10	Paris	IEP Paris	Séminaire étudiant/professionnels
30/03/10	Paris	FNAU	Club environnement
2/04/10	Caen	ENM	Séminaire des 20 ans du Master développement territorial
22/04/10	La Défense	DGALN	La consommation d'espace
28/04/10	Paris	FNAU	Club RecensementS
4/05/10	Le Havre	AURH/CODAH	Colloque Seine d'avenir
4-5/05/10	Caen	AIFCC	Formation à la prise de parole en public
6/05/10	Paris	FNAU	Club géomatique - La consommation d'espace (intervention)
25/05/10	Caen	AICFF	Formation à la prise de parole en public
28/05/10	Le Havre	Université	Le temps et la Géomatique (intervention)
3/06/10	Strasbourg	ENA	Séminaire planification durable
4/06/10	Paris	FNAU	Club RecensementS
10/06/10	Paris	CNIS	Groupe de travail « diffusion du RP Insee »
15/06/10	Caen	CRBN	Rencontre bas normande pour l'accueil et l'habitat des jeunes
18/06/10	Caen	CRBN	Club foncier
18/06/10	Paris	FNAU	Club RecensementS
28/06/10	Paris	IAU IdF	Atelier dynamique Bassin Parisien
1/07/10	Paris	FNAU	Club environnement
2/09/10	Colombelles	Normandie Aménagement	Think Thank
8/09/10	Paris	CNIS	Groupe de travail « diffusion du RP Insee »
8-10/09/10	Evry	FNAU	Séminaire de rentrée des directeurs
9-10/09/10	Paris	FNAU	Formation à la Gestion de projet
21-23/09/10	Perpignan	FNAU	Rencontre annuelle sur les SCOT
24/09/10	Paris	FNAU	Club Habitat
29-30/09/10	Versailles	ESRI	Conférence annuelle (intervention)
29/09/10	Paris	MEDDM	Scot-Grenelle et biodiversité
1/10/10	Caen	DREAL / CRBN	SRCE - biodiversité
7/10/10	Paris	FNAU	Club géomatique
12/10/10	Caen	Pôle Géomatique Normand	Assemblée plénière (thème : la 3D)
19-20/10/10	Rennes	FNAU	Rencontres annuelles
18/11/10	Caen	Café de la ville	Le commerce en périphérie
26/11/10	Deauville	CID	Temps de vie-Temps de ville
2/12/10	Paris	FNAU	Club environnement
3/12/10	Paris	FNAU	Club économie
9/12/10	Paris	FNAU	Club géomatique- la cartographie 3 D

LISTE DES TRAVAUX PRODUITS PAR L'AUCAME EN 2010 DANS LE CADRE DE L'ÉLABORATION DU SCOT CAEN-MÉTROPOLE

DATE	TYPE	TITRE	NB PAGES
07/01/2010	Diaporama	préparation du DOG	63
04/02/2010	Diaporama	Élaboration du D.O.G. - document de travail proposition de l'AUCAME	32
	projet de courrier	transmission du document aux collectivités	2
18/02/2010	Rapport/ diaporama	Élaboration du D.O.G. - document de travail proposition de l'AUCAME	31
03/03/2010	Rapport	PADD corrigé en fonction des observations des PPA (V2)	41
	Diaporama	Préparation du dossier d'arrêt	13
	Tableaux	Recensement des observations faites sur le PADD et des suites & modifications proposées	18
04/03/2010	Rapport	DOG V1 daté février 2010	66
05/03/2010	Rapport	DOG V1 daté mars 2010	66
	Note	Note au Pdt de Caen-Métropole - Objet : Consultation du SMCM sur projet de pôle sportif de la CdC Plaine Sud de Caen	3
11/03/2010	cartographies	Analyse comparée de la Trame verte et bleue AUCAME et de la Structure verte Ferrand	5
	Rapport	DOG - V1.2 datée mars 2010	66
	Rapport	PADD - V2 datée mars 2010	41
	Rapport	point N°2 du rapport de présentation- articulation du SCoT avec les documents de normes supérieures	36
19/03/2010	Rapport	Atlas des zones protégées - V1 daté mars 2010	101
	Rapport	DOG - V1.3 datée mars 2010	68
	Rapport	Evaluation environnementales datée mars 2010 - V1	52
	Rapport	PADD - V2 datée mars 2010	41
29/03/2010	Rapport	DOG - V1.4 datée mars 2010	68
	Rapport	DOG - V1.5 datée mars 2010	67
	Rapport	PADD - V2 datée mars 2010	41
31/03/2010	cartographies	Orientations cartographiques du DOG V1.5	6
01/04/2010	Rapport	Atlas des zones protégées - V1.2 datée mars 2010	101
02/04/2010	Rapport	Évaluation environnementale datée mars 2010 - V1.2	54
	Rapport	Point N°5 du rapport de présentation - justification des choix	19
12/05/2010	Rapport	Diagnostic - V3 datée mai 2010	125
	Rapport	État initial de l'environnement - V3 datée mai 2010	179
08/06/2010	Rapport	DOG - V2.1 datée juin 2010	72
15/06/2010	Rapport	Diagnostic - V3 datée mai 2010	128
	Rapport	DOG - V2.3 datée juin 2010	72
	Rapport	État initial de l'environnement - V3 datée mai 2010	180
	Rapport	Évaluation environnementale - V2 datée juin 2010	56
	Rapport	PADD - V2 datée juin 2010	44
	Rapport	point N°2 du rapport de présentation- articulation du SCoT avec les documents de normes supérieures	38
	Rapport	Point N°5 du rapport de présentation - justification des choix	19
16/07/2010	Rapport	DOG - V2.4 datée juillet 2010	72
	Rapport	Évaluation environnementale - V2 datée juillet 2010	56
19/10/2010	Diaporama	Les documents d'urbanisme dans la Loi ENE - continuité et innovations	23
27/10/2010	Rapport	DOG - V2.5 datée octobre 2010	76
08/11/2010	Rapport	DOG - V2.7 datée novembre 2010	73
	Rapport	Évaluation environnementale - V2.2	58
19/11/2010	Rapport	pièce N°1 du rapport de présentation Diagnostic - V3.2 datée décembre 2010	125
	Rapport	DOG - V2.8 datée décembre 2010	73
	Rapport	pièce N°3 du rapport de présentation : État initial de l'environnement - V3.2 datée décembre 2010	191
	Rapport	Pièce n°4-6 du rapport de présentation : Évaluation environnementale - V2.2 datée décembre 2010	58
	Rapport	PADD - V2.2 datée décembre 2010	41
	Rapport	point N°2 du rapport de présentation- articulation du SCoT avec les autres documents	36
	Rapport	Point N°5 du rapport de présentation - justification des choix	19
22/11/2010	Rapport	Point n°7 du rapport de présentation : résumé non technique	
22/11/2010	Rapport	Dossier d'incidence Natura 2000	

CALENDRIER DES RÉUNIONS CONDUITES EN 2010 DANS LE CADRE DE L'ÉLABORATION SCOT CAEN-MÉTROPOLE

	RÉUNIONS	DATES	OBJET
1	Commission SCOT Caen-Métropole	05/01/2010	préparation du DOG
2	Bureau Caen-Métropole	07/01/2010	séminaire SCOT sur le PADD et le DOG
3	**Comité Syndical Caen-Métropole**	29/01/2010	**préparation du DOG**
4	Commission SCOT Caen-Métropole	24/02/2010	préparation du dossier d'arrêt
5	Bureau Caen-Métropole	05/03/2010	préparation du dossier d'arrêt + examen des observations des PPA sur le PADD + examen de la 1ère version du DOG
6	Réunion de concertation	10/03/2010	présentation du DOG (V1) à la Commission aménagement de la C.A. Caen la mer
7	Comité de lecture	11/03/2010	relecture et modification du projet de DOG V1
8	Bureau Caen-Métropole	12/03/2010	Trame verte et bleue + propositions de modifications du projet de DOG
9	Comité de lecture	18/03/2010	relecture et modification du DOG V1.2
10	Bureau Caen-Métropole	25/03/2010	point sur le projet de dossier complet + propositions de modifications du projet de DOG + examen du projet d'Atlas des espaces protégés
11	Comité de lecture	25/03/2010	relecture et modification de l'évaluation environnementale V1
12	Réunion de concertation	29/03/2010	rencontre avec le Conseil Général du Calvados sur le PADD
13	Comité de lecture	29/03/2010	relecture et modification du DOG V1.4
14	**Comité Syndical Caen-Métropole**	06/04/2010	**point sur le DOG + point sur le projet de dossier complet de SCoT**
15	Commission SCOT Caen-Métropole	12/05/2010	présentation du diagnostic V3 et de l'état initial de l'environnement V3
16	Bureau Caen-Métropole	17/05/2010	examen du projet de DOG V2 et point sur l'atlas des espaces protégés
17	réunion technique AUCAME/SMCM	19/05/2010	Trame verte et bleue
18	Réunion de concertation	10/06/2010	Présentation du projet de DOG et de l'évaluation environnementale aux élus des communes.
19	comité de lecture	14/06/2010	relecture et modification du DOG V2
20	Bureau Caen-Métropole	16/06/2010	examen du DOG (V2.1) et de l'évaluation environnementale (V2) avant transmission aux PPA
21	**Comité Syndical Caen-Métropole**	07/07/2010	**examen du DOG (V2.3) et de l'évaluation environnementale (V2) avant transmission aux PPA**
22	Réunion d'association des PPA	10/09/2010	examen du projet de DOG et de l'évaluation environnementale (V2.3)
23	réunion technique AUCAME/SMCM	24/09/2010	examen des demandes de modification sur le DOG (V2.3) et l'évaluation environnementale (V2)
24	**Comité Syndical Caen-Métropole**	30/09/2010	**point sur l'avancement du SCoT**
25	Réunion de concertation	05/10/2010	concertation avec la CCI de Caen
26	réunion technique AUCAME/SMCM	07/10/2010	examen des demandes de modification sur le DOG (V2.3) et l'évaluation environnementale (V2)
27	réunion technique AUCAME/SMCM	15/10/2010	examen des demandes de modification sur le DOG (V2.3) et l'évaluation environnementale (V2)
28	Commission SCOT Caen-Métropole	19/10/2010	présentation des incidences de la loi ENE sur les SCoT
29	Comité de lecture	21/10/2010	relecture et modification du DOG V2.4
30	Réunion de concertation	26/10/2010	présentation du DOG (V2.4) aux professionnels de l'aménagement
31	réunion technique AUCAME/SMCM	27/10/2010	relecture DOG
32	Bureau Caen-Métropole	28/10/2010	examen du projet de DOG (V2.5) et point sur le dossier de SCOT
33	Comité de lecture	03/11/2010	relecture et modification du DOG V2.6 - actualisation du PADD
34	Réunion technique	03/11/2010	concertation avec les services du Conseil Général du Calvados sur le DOG
35	réunion technique AUCAME/SMCM	10/11/2010	relecture du diagnostic V3 et de l'état initial de l'environnement V3
36	**Comité Syndical Caen-Métropole**	17/11/2010	**examen du projet de dossier d'arrêt du SCoT**
37	Réunion technique	22/11/2010	point juridique avec le cabinet Lepage
38	Comité de lecture	23/11/2010	relecture du DOG (V2.8) daté décembre 2010 – point sur le dossier complet
39	Bureau Caen-Métropole	03/12/2010	validation du dossier d'arrêt du SCOT
40	**Comité Syndical Caen-Métropole**	17/12/2010	**Arrêt du SCOT**

CALENDRIER DES RÉUNIONS AUXQUELLES L'AUCAME A PARTICIPÉ EN 2010 DANS LE CADRE DE L'ÉLABORATION DU PLH DE CAEN LA MER

PHASE	DATE	TYPES DE RÉUNIONS	CONTENU DE LA RÉUNION
Document d'orientations	**25 janvier 2010**	Comité de pilotage	▪ Élaboration du budget du PLH ▪ Point sur le document d'orientation ▪ Présentation de la structure des fiches-actions
	4 mars 2010	Réunion technique	Présentation des orientations stratégiques aux services de la DDTM
	5 mars 2010	Conseil communautaire	Présentation des orientations stratégiques
Programme d'actions	**15 mars 2010**	Comité de pilotage	Budget afférent au PLH
	22 mars 2010	Atelier thématique	Élaboration du programme d'actions avec l'ensemble des acteurs concernés par la thématique de « l'accès au logement des personnes des publics à besoins spécifiques ».
	23 mars 2010	Atelier thématique	Élaboration du programme d'actions avec l'ensemble des acteurs concernés par la thématique du « logement locatif social ».
	23 mars 2010	Atelier thématique	Élaboration du programme d'actions avec l'ensemble des acteurs concernés par la thématique de « la construction-la promotion immobilière et l'aménagement »
	6 avril 2010	Réunion technique	Définition des objectifs de production de Logement Locatif social en matière de financement
	26 avril 201	Comité de pilotage	Budget afférent au PLH
	18 juin 2010	Comité de pilotage	Validation du contenu du programme d'actions Validation du budget Validation du contenu du séminaire du 05/07/2010
	29 juin 2010	Réunion technique	Présentation du programme d'actions au service de la DDTM
	5 juillet 2010	Séminaire PLH	Présentation du programme d'actions
	9 septembre 2010	Commission habitat	Présentation du programme d'actions
	16 Septembre 2010	Bureau communautaire	Présentation du programme d'actions
	1er octobre 2010	Conseil communautaire	Présentation du programme d'actions – Arrêt du Programme Local de l'Habitat
	5 novembre 2010	Séminaire à destination des élus communaux	Le P.L.H. 2010 – 2015 : Sa traduction urbaine et sa mise en œuvre à l'échelle de chaque commune

Crédits illustrations :
©AUCAME

Directeur de la publication : Patrice DUNY
Réalisation et mise en page : ©AUCAME 2010

Agence d'études d'Urbanisme de Caen-Métropole
10 Rue du Chanoine Xavier de Saint-Pol - 14 000 CAEN
Tel : 02 31 86 94 00 - Fax : 02 31 39 88 83
contact@aucame.fr
www.aucame.fr